NOUS AVONS RETROUVÉ À DAMAS ALOIS BRUNNER, ANCIEN COMMANDANT DE DRANCY

Le dossier Brunner est un de ceux auxquels nous avons porté le plus d'attention depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'un des plus proches et des plus ignobles collaborateurs d'Eichmann. Brunner a été l'un des maîtres de la "Solution finale" en France,où il a sévi de juin 1943 à août 1944. En particulier il a liquidé de sa propre initiative les homes d'enfants de l'UGIF dans la région parisienne dans la nuit du 20 au 21 juillet 1944,afin de déporter le maximum d'enfants par le dernier grand convoi qu'il a organisé et qui a quitté Drancy le 31 juillet 1944. Pour Brunner ces 300 enfants étaient de "futurs terroristes".
Certes,Brunner à la tête de son commando spécial anti-juif de gestapistes autrichiens a arrêté en masse les Juifs de Nice en septembre-octobre 1943 et,parmi eux,mon père qui est mort à Auschwitz. Caché par mon père dans le double fond d'un placard toute une nuit,j'ai échappé à Brunner. Mais,ce que je lui reproche avant tout c'est cette liquidation des foyers d'enfants juifs, de même que notre action contre Barbie trouve ses sources dans la liquidation en avril 1944 du home d'enfants juifs d'Izieu. Ce sont ces deux souvenirs tragiques qui nous obligent à ne pas laisser impunis ces deux criminels nazis qui ont fui l'Allemagne après 1945. De même en ce qui concerne Strippel, c'est le rappel des enfants juifs qu'il a pendus qui contraint les FFDJF à réclamer de la justice allemande qu'elle fasse son devoir encore une fois après le procès de Cologne.
Ainsi,parallèlement à notre action en Allemagne avons-nous pris en charge le problème Barbie en Amérique du Sud et le problème Brunner au Moyen-Orient.
Pour retrouver Brunner,nous nous sommes rendus à Vienne,nous y avons mené une enquête sur sa famille,surveillé ses proches et leurs déplacements. Ayant obtenu sa nouvelle identité,son adresse et son téléphone à Damas,nous nous sommes assûrés de l'exactitude de ces renseignements: Betae a téléphoné à l'épouse de Brunner à Vienne. Elle s'est présentée à elle comme la fille d'un ancien ami de son mari,lequel ami serait devenu magistrat allemand. Beate a demandé à Mme Brunner,de la part de cet ami,de prévenir son mari à Damas de ne pas se rendre en Europe pour se faire soigner,comme il en aurait,paraît-il l'intention,l'Allemagne,prévenue par des Israéliens,ayant préparé un mandat d'arrêt international contre Brunner. Mme Brunner a cru à cette histoire inventée mais vraisemblable; aimablement elle a répondu qu'elle transmettrait ce message à son mari. Aussitôt Beate a téléphoné à Brunner lui-même à Damas et lui a raconté la même histoire. Fischer/Brunner a répondu avec un accent autrichien prononcé qu'il n'avait pas l'intention de se rendre en Europe,mais qu'il remerciait cet ami qui lui voulait du bien. Nous fûmes assûrés alors de l'exactitude de nos renseignements et que Fischer était bien Brunner.
Le reste,quand on est fils de déporté et président des FFDJF,est facile à assumer,même et peut-être surtout,en période de grave tension syro-israélienne.

Nous veillons maintenant à ce que la tranquillité de Brunner ne soit plus assûrée. C'est pourquoi nous avons entrepris des démarches dans trois directions:
-à Jerusalem,pour que le cas Brunner soit traité dans les futures négociations syro-isréliennes (il y a plus d'une centaine de prisonniers syriens et trois prisonniers israéliens);
-à Francfort,nous avons rendu viste au procureur compétent et lui avons communiqué tous les nouveaux documents que nous avons recueillis à travers le monde au sujet de Brunner. Nous avons fait pression pour que l'Allemagne demande à la Syrie l'extradition de Brunner,comme nous avons obtenu d'elle qu'elle demande à la Bolivie l'extradition de Barbie. A Cologne,nous avons porté plainte contre Brunner devant le procureur qui s'est chargé de requérir contre Lischka et Hagen.
-à Paris,nous avons eu des entretiens avec les responsables de la justice militaire,encore compétente à ce sujet. Comme dans le cas Barbie,la prescription est intervenue pour Brunner. Il nous fallait trouver des faits nouveaux justifiant la réouverture d'une instruction contre Barbie.Nous avons longtemps travaillé à Meaux dans les archives de la Gestapo et de la justice militaire.
Nous cherchons maintenant des membres des familles de ces enfants déportés le 31 juillet 1944 par le convoi 77.

France-Soir

N° 11.774

DH

Allemagne 1,50 DM ● Angleterre 40 pence ● Belgique 20 F belges ● Canada 1 $ 10 ● Espagne 80 pesetas ● Canaries 90 pesetas ● Italie 800 lires ● Luxembourg 21 F lux. ● Pays-Bas 1,75 florin ● Suisse 1,20 FS ● Maroc 2 dir. ● Tunisie 220 mil. ● Côte-d'Ivoire 275 F CFA ● Sénégal 290 F CFA ● Grèce 40 dr.

ISSN 0182-5860

Paris, jeudi 24 juin 1982 **3,50 F** ● *DERNIERE HEURE*

100, rue Réaumur, 75002 — Tél. 508-28-00

Un chef SS de Drancy retrouvé à Damas

révèle l'avocat Serge Klarsfeld

Le SS Hauptsturmführer Alois Brunner

PLUS de vingt ans après la pendaison d'Adolf Eichmann en Israël, l'un des plus proches collaborateurs du bourreau numéro 1 de l'ère nazie coule aujourd'hui des jours tranquilles à quelques dizaines de kilomètres de là. A Damas précisément.

Pour tous les habitants de l'immeuble qui fait le coin entre les rues George Haddad et Abdel Malek, Georg Fischer est un étranger sans histoire. Distingué, poli avec ses voisins mais distant, et d'une discrétion à toute épreuve sur sa vie privée et sur ses activités. En un mot, un citoyen au-dessus de tous soupçons.

△△△ *Suite page 7*

Pour son application à mettre en œuvre les directives venues de Berlin, Brunner est récompensé régulièrement par des promotions dans les SS. Marque de confiance suprême, il succède en 1940 à son maître, Eichmann à la tête de l'Office central chargé des Juifs à Vienne.

Bien noté par ses supérieurs et apprécié pour son zèle, l'Hauptsturmführer Brunner est expédié au début de 1943 à Salonique, en Grèce, pour y superviser le transfert de 46.000 Juifs grecs vers Auschwitz. Mission accomplie, il est aussitôt dirigé en juin 1943 à Paris, pour y prendre la direction du camp de transit de Drancy.

Là, fort de son expérience passée, il procède en « professionnel » : rafles, arrestations massives dans toute la France, déportations expéditives, y compris d'enfants, vers les camps de la mort.

En tout plus de 24.000 Juifs de France. Le 17 août 1944, quelques jours avant l'entrée des troupes alliées dans Paris, il assistera personnellement au départ du dernier wagon de déportés vers l'Allemagne. Chassé par les événements de France, il ne cessera pas pour autant d'exercer son sinistre ministère.

De France, il ira ensuite en Slovaquie, d'où il « expédiera » encore vers la mort 13.500 Juifs, avant d'être réduit à l'inactivité par la fin de la guerre.

Condamné par contumace

Inscrit sur la liste Numéro Un des grands criminels de guerre nazis, en compagnie de Bormann et Mengele, Aloïs Brunner parviendra à échapper à toutes les recherches. Et c'est par contumace que le tribunal des forces armées de Paris le condamnera à mort en mai 1954.

Aujourd'hui, malgré les mandats d'arrêt lancés contre lui par la France, l'Allemagne fédérale et Israël, l'ancien SS vit à Damas entretenant toujours des relations avec sa femme Anni et sa fille Irène qui résident toutes deux à Vienne.

Retrouvé au terme d'une longue enquête, Brunner est maintenant la cible de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France dont le président, l'avocat Serge Klarsfeld, s'est envolé mercredi matin pour la capitale syrienne afin d'y « dénoncer sa présence. »

12

Il est parti comme il est revenu : calme et déterminé. Serge Klarsfeld n'a passé qu'une nuit à Damas, mais il n'a pas perdu de temps, mettant à profit son insomnie dans la salle de transit de l'aéroport de travailler sur cette enquête qui le taraude depuis son enfance : Vichy et Auschwitz. L'ouvrage sortira à la rentrée

Voyageur sans visa, l'avocat des « Fils et filles des déportés juifs de France » a quitté Paris pour Damas par un courrier régulier d'Air France dans la matinée de mercredi. En incognito, presque. Juste les médias alertés, y compris le bureau de l'AFP à Damas. Mais le représentant de cette agence de presse viendra à l'aéroport sans pouvoir contacter celui qui s'est spécialisé — quasi existentiellement — dans la chasse aux chefs nazis en cavale. Cette fois, le gibier valait le déplacement : Alois Brunner, alias Fischer, alias Fescoer. Et pseudonyme mis à part, l'un des principaux artisans de la Solution finale.

Un ancien bourreau coulant des jours tranquilles à Damas.

Gentiment. Paisiblement. Paisiblement, dans le Sahara Abd El Malek. Pas loin des vieux quartiers de Damas où sont entassés près de quatre mille juifs — avec, depuis quelques années, des réfugiés palestiniens pour concitoyens de bidonville. Quelle ironie du sort pour Brunner ! L'ancien SS Haupststurmfuhrer qui envoya des ghettos entiers de juifs vers les camps de la mort pouvait mêler sa respiration aux Juifs syriens, se promener dans leur ghetto, converser avec eux — si ça lui chantait. Peut-être travaillait-il aussi pour les moukhabarats, agents secrets syriens chargés du maintien de l'ordre intérieur. Et dont les méthodes sanglantes à l'égard des minorités avaient de quoi séduire l'ancien gestapiste.

En arrivant à l'aéroport de Damas, Klarsfeld est conduit en salle d'attente. C'est là qu'il écrit un pensum pour le ministre de la Police et les autorités de l'aéroport, faisant connaître le mobile de son voyage : la demande d'extradition d'Alois Brunner. Pas inconscient Klarsfeld, plutôt hyperconscient de sa provocation : « Je sais que c'est une affaire qui ne leur plaît pas. Mais ça ne me faisait pas peur pour autant. Avec Beate, nous avons l'habitude de toujours aller en pays ennemi. Et pour faire rendre des comptes à un nazi de l'espèce de Brunner, je ne recule pas. »

Alors que dire du moment choisi, cette guerre qui fait rage au Liban et met également aux prises Israéliens et Syriens. De ce genre d'argument qui ne saurait troubler un Klarsfled « toujours aux côtés d'Israël. Et précisément quand des juifs manifestent contre la politique israélienne ». Il a sa logique, l'auteur du « Mémorial de la déportation des juifs de France » : « S'il y avait eu un Etat d'Israël, il n'y aurait pas eu de Brunner, il n'y aurait pas eu d'Auschwitz, il n'y aurait pas eu de génocide ».

Serge et Beate Klarsfeld

Touche affective

Dans son cabinet d'avocat de la rue La Boétie, Klarsfeld n'a pas eu le temps de défaire sa valise. Elle fait partie du décor de ce grand voyageur. Parmi une aquarelle de Jérusalem, une photographie avec Poher et Simone Veil et d'innombrables pense-bête pour rappeler tous les journalistes et amis venant promptement aux nouvelles à chaque voyage de « chasse » de Serge. Cette fois, le chemin de Damas avait une touche affective singulière. « Le 30 septembre 1943, relate-t-il, des SS ont pratiqué des rafles monstres à Nice. Brunner était parmi eux. Avec ma mère et ma s œur nous étions cachés dans un placard. La police allemande est venue chez nous, menant mon père à Drancy. Et de là, nous sommes le 28 octobre, Arno Klarsfeld, mon père, quittait Paris-Bobigny pour Auschwitz. Le télex annonçant le départ du convoi est signé : Alois Brunner ».

Serge Klarsfeld laisse entendre qu'il a retrouvé la cache syrienne de Brunner après une longue enquête. « Piégeant » le chef nazi en lui faisant téléphoner d'Allemagne pour le « prévenir » qu'on cherchait à le démasquer. Beate Klarsfeld usera du même stratagème auprès de la femme de Brunner — qui vit séparée de son mari à Vienne : « Dites à Alois Brunner de ne pas bouger de Damas, surtout de ne pas venir en Europe ».

Serge Klarsfeld aurait été renseigné par des milieux bien informés d'Allemagne fédérale « comme ils le firent pour permettre aux Israéliens de capturer Eichmann ».

Reste à savoir pourquoi Klarsfeld a cru le moment opportun de faire ce voyage. A ceux qui lui prêtent une volonté d'ajouter au discrédit de la Syrie, le fils d'Arno Klarsfeld n'en a cure, « les Syriens avaient déjà hébergé l'expert des questions juives au ministère des Affaires étrangères à Berlin, Rademacher. Récupéré par les Allemands, il fut jugé et emprisonné. La même petite chance se présentait avec Brunner. Les Syriens ont preféré me refouler. Interdisant par là le dialogue. »

Le Quotidien — Emile MALET

"LE MONDE"

Me KLARSFELD AFFIRME AVOIR DÉMASQUÉ A DAMAS L'ANCIEN COLLABORATEUR D'EICHMANN, ALOÏS BRUNNER

Me Serge Klarsfeld, président de l'association. Les fils et filles de déportés juifs en France (1), est parti pour Damas mercredi 23 juin afin d'y démasquer l'un des anciens lieutenants d'Adolf Eichmann, le S.S. Hauptsturmführer Aloïs Brunner. Celui-ci vivrait dans la capitale syrienne sous le pseudonyme de Georg Fischer (alias Fescoer).

Selon l'avocat, « *il serait inadmissible que la République arabe syrienne continue à protéger le plus proche collaborateur du maître d'œuvre de la solution finale de la question juive* », mais « *il n'est pas surprenant qu'Aloïs Brunner se soit réfugié dans un des rares pays au monde où les juifs sont encore discriminés et persécutés. Peut-être même*, ajoute Me Klarsfeld *a-t-il eu l'occasion de mettre ses compétences spéciales au service de l'action antijuive en Syrie* (...) » « *Ma démarche*, conclut-il, *est par elle-même une manifestation personnelle de solidarité à l'égard d'Israël et de ses forces de défense.* »

Des mandats d'arrêt au nom d'Aloïs Brunner sont toujours en vigueur en France, R.F.A., R.D.A., Tchécoslovaquie, Grèce, Autriche et Israël. Le tribunal permanent des forces armées de Paris l'avait condamné à mort par contumace le 3 mai 1954.]

[Né le 8 avril 1912, à Rohrbrunn (Autriche), membre du parti national-socialiste autrichien clandestin, dès 1931, puis de la Légion autrichienne en 1933 et des SS en 1938, Aloïs Brunner a été l'un des principaux collaborateurs d'Eichmann, à Vienne, puis à Berlin, avant d'être nommé à Salonique et, en juin 1943, à Paris. Déjà responsable de la déportation d'environ quarante-six mille juifs grecs vers Auschwitz, il devient commandant du camp de Drancy, d'où il déporte jusqu'en août 1944 quelque vingt-quatre mille juifs français. Il sévit ensuite en Slovaquie (treize mille cinq cents déportés). Après la Libération, il sera inscrit sur la liste n° 1 des criminels de guerre recherchés. On estimait depuis quelques années (*le Monde* du 5 juillet 1979) qu'à l'instar de différents autres responsables de la *solution finale de la question juive*, il avait trouvé refuge dans un pays arabe.]

(1) 78, rue de la Fédération, 75015 Paris.

Une historienne et romancière Eliette Leriche (64 Bld Pasteur 75015- tel 322 39 37 recherche toute personne pouvant donner des indications sur le camp d'Austerlitz à Paris, qui a fonctionné de 1942 à 1944 comme annexe du camp de Drancy.

N'oubliez pas notre Assemblée Générale des FFDJF le lundi 20 décembre à 20h.30 au Centre Rachi, bld de Port-Royal 30 Métro Gobelins

ACHEVEMENT DE LA PLANTATION DES 80000 ARBRES DE NOTRE FORET DU SOUVENIR:

Serge Klarsfeld a accueilli,le 11 novembre,à Roglit le Président du Sénat, M. Alain POHER,qui se trouvait à la tête d'une importante délégation de l'association Pasteur-Weizman. Le 7 novembre,l'Appel Juif Unifié de France avait invité notre Président en Israel afin qu'il puisse s'adresser à Roglit aux nombreux délégués de l'AUJF.

Roland DUMAS,Ministre des Relations Extérieures,a emmené avec lui,au cours de sa visite officielle en Israel,Serge et Beate Klarsfeld. Lors de la cérémonie à Roglit,le Ministre(dont le père a été exécuté sommairement en 1944 par la Gestapo alors qu'il était emprisonné pour avoir entre autres faits de résistance caché des Juifs) a prononcé un émouvant discours et a planté un arbre ainsi que chacun des membres de sa suite(10 décembre).

En janvier 1986,les FFDJF pourront remettre au Keren Kayemeth Leisrael un chèque de 600.000 francs. Ainsi la plantation des 80000 arbres que nous avions envisagée en 1981 comme un objectif très lointain et peut-être irréalisable est devenue une réalité. M.RIVLINE,Président mondial du Fonds National Juif a déclaré à M. DUMAS à Roglit: "Nous n'avons jamais cru,en 1981 quand les FFDJF nous ont fait part de leur projet,qu'ils réussiraient à édifier ce monument et à planter cette Forêt !".

CRIMINEL DE GUERRE NAZI RÉFUGIÉ EN SYRIE

Aloïs Brünner jette le masque

Aloïs Brünner, bras droit d'Eichmann durant la seconde guerre mondiale, finira peut-être par rendre des comptes à la justice. Réfugié depuis 1958 en Syrie sous la fausse identité de Georg Fischer, alias Fescoer, démasqué en 1982 par Beate et Serge Klarsfeld, Brünner vient en effet — pour la première fois, — à l'âge de soixante-treize ans, de reconnaître sa véritable identité. L'hebdomadaire ouest-allemand *Bunte*, en date du 30 octobre, publie plusieurs photographies du criminel nazi et cette surprenante « confession » : Brünner serait prêt à quitter la Syrie s'il obtenait quelques garanties dont l'assurance de ne pas être jugé en Israël (*le Monde* du 30 octobre).

Me Klarsfeld, au cours d'une conférence de presse réunie à Paris, le 31 octobre, a rappelé que Brünner est une figure *« infiniment plus importante que Klaus Barbie »* dans le dispositif d'extermination du peuple juif mis en place par les nazis. Recherché en vain après guerre, il a été condamné à mort par contumace, le 3 mai 1954, par le tribunal permanent des forces armées de Paris. Puis l'Autriche, son pays natal, demandait son extradition à la Syrie en 1961.

Finalement, le parquet du tribunal de Cologne lançait contre Brünner un mandat d'arrêt, en 1984, pour ses activités criminelles en France, et une demande d'extradition était officiellement présentée à Damas, par la RFA, le 19 décembre. Me Klarsfeld, qui a précisé qu'il s'était porté partie civile dans la procédure allemande, a indiqué que M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, venait d'intervenir auprès de la Syrie pour appuyer la demande de la RFA.

L'avocat, président de l'association Les fils et les filles des déportés juifs de France, a rappelé qu'il avait d'abord tenu à faire juger en RFA *« les responsables de l'appareil central policier en France »*, Kurt Lischka, Herbert Martin Hagen, Ernst Heinrichsohn. *« Nous avons ensuite décidé de retrouver et de faire juger,* a-t-il dit, *deux des nazis coupables d'avoir envoyé à la mort des enfants : Klaus Barbie et Aloïs Brünner. »* Ce dernier avait adhéré au parti nazi autrichien clandestin en 1931, à l'âge de dix-neuf ans, pour rejoindre, en 1938, Eichmann.

La mort de 100 000 juifs

Tout au long de la guerre, Brünner a envoyé plus de 100 000 juifs à la mort. Ses premières « missions » ont lieu en Autriche — 47 000 juifs déportés à l'Est — puis à Berlin et, à partir du 6 février 1943, à Salonique où il déporte *« 43 000 juifs de la ville et de la région à destination d'Auschwitz »*. Dans un récit publié en 1948, le rabbin de la communauté de Salonique raconte que *« le plus féroce des douze bourreaux était Brünner (...) Il fustigeait ses victimes avec une cravache faite de fines lanières de cuir entrelacées de fils de fer et il les terrorisait avec un pistolet qu'il leur braquait sur la nuque, sur le front ou sur la tempe »*.

La quatrième « mission » de Brünner eut lieu en France, à partir de juin 1943, lorsqu'il devint commandant du camp de Drancy et commença d'entreprendre des rafles à travers le pays, notamment à Nice. A Drancy, le 31 juillet 1944, il ordonne l'arrestation et la déportation de plus de trois cents enfants, dont aucun n'aura la vie sauve. Dans une note, rédigée le 14 avril 1944, Brünner avait spécifié : *« Les enfants en bas âge qui se trouvent dans des foyers sont également à inclure dans les actions. »*

L. G.

AFFAIRE ALOIS BRUNNER:

Depuis que S. Klarsfeld a repéré Brünner à Damas,où il s'est rendu pour le démasquer en 1982,notre président a multiplié les démarches en Allemagne: un mandat d'arrêt a été lancé par le procureur de Cologne; l'extradition a été demandée par les Allemands et par les Autrichiens;la France est intervenue en faveur de la demande allemande.

Nous avons toujours poussé les journalistes à se rendre à Damas pour essayer de rencontrer Brünner,qui a toujours esquivé de pareilles entretiens. Cette fois deux journalistes allemands ont pu parvenir à leurs fins.

Depuis cette date,la RFA a redemandé l'extradition de Brünner; l'Autriche aussi et la France est intervenue en ce sens. On attend la réponse syrienne.

AFFAIRE LEGUAY:le dossier est entre les mains du Procureur général de Paris.

On s'achemine donc,plus sûrement que dans l'affaire Papon,vers un procès en cours d'assises de l'ancien délégué en zone occupée du chef de la police de Vichy,Bousquet.

AFFAIRE BRUNNER :

Qui ne le connait en France dans la population juive où il a laissé un souvenir atroce ; en particulier la chasse aux Juifs sur la Côte d'Azur et la direction du camp de Drancy de juin 1943 à août 1944 avec 24.000 Juifs déportés de France et la rafle d'environ 250 enfants des foyers d'enfants de l'UGIF dans la région parisienne, le 20 juillet 1944 ; enfants déportés par le dernier convoi de Drancy le 31 juillet 1944 vers les chambres à gaz d'Auschwitz.

Serge et Beate Klarsfeld ont retrouvé Brünner sous le nom de Fischer à Damas ; ils ont réussi à repérer son adresse.En juin 1982 Serge Klarsfeld s'est rendu à Damas, d'où il fut expulsé et a déclenché la nouvelle affaire Brünner. Par de multiples démarches en A-lemagne, notre président, qui s'est lui-même porté partie civile contre Brünner qui a arrêté son père à Nice en 1943, a pu obtenir :

- un mandat d'arrêt lancé à Cologne,
- une demande d'extradition de l'Allemagne présentée à la Syrie

Les Syriens ont répondu verbalement qu'ils ignoraient la présence de Brünner sur le territoire syrien et ce, en dépit d'un long interwiew avec photos réalisé par l'hebdomadaire "Die Bunte". En décembre 1984, Serge Klarsfeld a réussi à convaincre personnellement le secrétaire-général d'Interpol, M.Kendall, à ce que son organisation s'occupe pour la première fois d'un criminel nazi, Brünner. Serge Klarsfeld a demandé que la veille du jour commémorant le 45ème anniversaire de la conférence de Wansee, la fiche de recherche de Brünner soit communiquée à tous les pays membres d'Interpol, donc à la Syrie aussi. A suivi une seconde demande allemande d'extradition toujours infructueuse avec le même motif. C'est alors que Beate Klarsfeld, ayant obtenu sous son nom de jeune fille, un visa à l'ambassade Syrienne à Bonn, est partie pour Damas le 2 mars. La police syrienne l'attendait à l'aéroport de Damas et l'a refoulée le lendemain.

De là, elle est partie via Athènes à Tel-Aviv où lui a été décerné et remis en présence du gouvernement israélien le prestigieux prix Golda Meir.

Les Klarsfeld tentent par tous les moyens d'obtenir, comme ils l'ont fait pour Barbie, une solution dans l'affaire Brünner;ce criminel qui vient de s'illustrer en répondant par téléphone à un journal américain ce qu'il pensait des Juifs. Protégé par plusieurs gardes du corps depuis que Serge Klarsfeld est venu à Damas il y a 5 ans, Brünner a quitté son domicile, sous pression peut-être des autorités syriennes, exaspérés par ses déclarations qui jettent de l'huile sur le feu et qui démentent l'assertion officielle selon laquelle il n'est pas en Syrie. Au cours d'un voyage aux USA où elle a parlé dans une dizaine de villes, Beate vient d'obtenir du candidat démocrate aux élections présidentielles, Jessie Jackson, bien en cour chez Assad, une lettre au président Syrien réclamant l'extradition de Brünner.Les FFDJF n'épargnent rien pour tenter de mettre fin à l'impunité de Brünner. De plus, 103 membres de la Chambre U.S. des Représentants viennent d'envoyer une lettre collective dans le même sens au Président Assad.

Le Monde

36 ● Mercredi 21 janvier 1987 ●●●

Quarante-cinq ans après la « solution finale »

Nouveau mandat d'arrêt international contre Aloïs Brunner ancien adjoint d'Eichmann

Quarante-cinq ans après que la « solution finale » de la question juive eut été définie et arrêtée à Wansee, près de Berlin, le 20 janvier 1942, l'un de ses principaux exécutants, Aloïs Brunner, se retrouve sous le coup d'un nouveau mandat d'arrêt international. L'ancien adjoint d'Eichmann, à Vienne, puis à Berlin, aujourd'hui réfugié à Damas sous la fausse identité de Georg Fischer, fait l'objet d'une notice de recherche d'Interpol diffusée, le 19 janvier, à ses cent quarante-deux pays membres, dont la Syrie...

Aloïs Brunner, à l'origine « petit flic » autrichien adhérent du Parti national-socialiste clandestin, est — selon toute probabilité — le dernier criminel de guerre nazi de cette importance encore en liberté. Aujourd'hui âgé de soixante-quatorze ans, il est accusé d'avoir envoyé plus de cent mille juifs à la mort. Ses « missions » l'ont successivement conduit à Salonique, en France — où il dirige le camp de Drancy et assume la déportation de vingt-quatre mille juifs et de nombreuses rafles, notamment à Nice, et en Slovaquie. Après la Libération, ce fonctionnaire tatillon de la mort est inscrit sur la liste numéro un des criminels de guerre recherchés.

Sa cavale le conduit alors au Moyen-Orient. D'abord au Caire, sous le nom d'Aloïs Schaldienst, puis à Damas, où il dirige, selon certaines informations, une compagnie de commerce ouest-allemande. Pendant ce temps, il est condamné à mort par contumace, le 3 mai 1954, en France. Plusieurs pays comme la RFA, la RDA, l'Autriche, la Grèce, la Tchécoslovaquie, se mettent à le rechercher ; en vain. Aloïs Brunner, toujours sous la protection syrienne, continue à conduire ses petites affaires. Selon le *Times*, il conseille, en 1960, les autorités syriennes sur l'achat de matériels d'écoute et forme certains personnels aux techniques d'« interrogatoire »...

En juin 1982, Me Serge Klarsfeld, président de l'association Les fils et filles de déportés juifs en France, parvient à l'identifier et à le localiser. Finalement convaincu, le parquet du tribunal de Cologne (RFA) lance un mandat d'arrêt et une demande d'extradition contre Aloïs Brunner en décembre 1984. La Syrie dément alors abriter le criminel de guerre quand bien même ce dernier est photographié et cité dans l'hebdomadaire ouest-allemand *Bunte*.

Aujourd'hui, après une intervention de Me Klarsfeld, l'Organisation internationale de police criminelle a décidé d'appuyer la demande de la RFA. « *La démarche d'Interpool ajoute une pression considérable à l'extradition demandée par l'Allemagne et marque la volonté de cette organisation de rompre heureusement avec la tradition du refus d'agir qui avait toujours été la sienne dans le domaine du crime nazi* », se félicite Me Klarsfeld. Une simple rencontre entre l'avocat et M. Raymond Kendall, secrétaire général d'Interpool, le 11 décembre 1986, aura ainsi débloqué un dossier bien prêt de s'enliser.

LAURENT GREILSAMER.

A la recherche d'Aloïs Brunner

Beate Klarsfeld retenue à l'aéroport de Damas

En dépit d'un visa obtenu récemment à l'ambassade de Syrie à Bonn (RFA), Mme Beate Klarsfeld est retenue dans les locaux de l'aéroport de Damas depuis le lundi 2 mars, dans la soirée. Mme Klarsfeld, qui lutte pour obtenir l'arrestation et le jugement des criminels de guerre nazis impunis, avait prévenu les autorités syriennes de son arrivée et souhaitait rencontrer plusieurs de leurs représentants afin d'obtenir l'extradition d'Aloïs Brunner, l'ancien adjoint d'Eichmann.

Avant de partir pour Damas, Beate Klarsfeld avait obtenu une lettre du ministère ouest-allemand de la justice faisant état de sa demande officielle d'extradition d'Aloïs Brunner transmise, en janvier dernier, à l'organisation internationale de police criminelle Interpol (*le Monde* du 21 janvier).

••• Le Monde ● Dimanche 12-Lundi 13 juin 1988

Sur mandat d'arrêt international

L'ancien officier nazi Aloïs Brunner est recherché pour « crimes contre l'humanité »

M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, a délivré, vendredi 10 juin, un mandat d'arrêt international visant Aloïs Brunner, officier nazi, chef du camp de Drancy en 1943 et 1944.

Condamné par contumace, en janvier et mai 1954, à la peine de mort pour « *crimes de guerre* » par les tribunaux militaires permanents des forces armées de Marseille et de Paris, Aloïs Brunner est aujourd'hui recherché pour « *crimes contre l'humanité* ».

Ces crimes, qui ne sont pas couverts par la prescription, ont justifié la condamnation, le 4 juillet 1987, de Klaus Barbie à la réclusion criminelle à perpétuité.

Le 4 décembre dernier, Me Serge Klarsfeld et Me Charles Libman avaient déposé, au nom de l'association Les fils et les filles des déportés juifs de France, chez le doyen des juges d'instruction du tribunal de Paris, une plainte contre Aloïs Brunner pour « *crimes contre l'humanité* ». Cette plainte se fondait sur l'action au camp de Drancy d'Aloïs Brunner, à qui il est reproché d'avoir « *participé, comme dirigeant, organisateur et complice, à l'opération d'un plan concerté tendant à l'arrestation, à l'internement et à la déportation de nombreux enfants juifs pour des motifs raciaux* » (*le Monde* daté 6-7 décembre 1987).

Ces faits, qui n'ont pas été examinés par les tribunaux militaires en 1954, concernent, selon la plainte déposée par les deux avocats, l'arrestation, le 20 juillet 1944, de deux cents enfants juifs qui se trouvaient dans des centres de l'Union générale des Israélites de France et de la région parisienne. Regroupés à Drancy, ils devaient être déportés, le 31 juillet 1944, au camp d'Auschwitz.

Me Serge Klarsfeld avait retrouvé, en 1982, l'ancien officier nazi, réfugié à Damas, en Syrie, sous le nom de Georg Fisher.

Le mandat d'arrêt délivré par M. Grellier intervient après des actions similaires intentées par de nombreux pays comme l'Autriche, la RFA, la Pologne et les Etats-Unis, mais la Syrie n'a jamais donné suite aux demandes d'extradition du criminel de guerre nazi.

Aloïs Brunner, né en Autriche et âgé aujourd'hui de soixante-seize ans, a été l'un des adjoints d'Adolf Eichmann, l'un des responsables nazis de la « *solution finale* » à l'encontre des juifs, condamné à mort et exécuté en Israël après avoir été enlevé en Argentine par un commando du Mossad, les services secrets israéliens.

Adhérent au Parti nazi autrichien clandestin en 1931, Aloïs Brunner devint SS sept ans plus tard.

Affaire Brünner

Nous espérons que très prochainement sera rendue publique par la France la demande d'extradition à la Syrie d'Aloïs Brünner. Nous menons publiquement cette affaire si difficile depuis six ans ; nous ne savons pas si nous aboutirons au résultat que nous souhaitons mais en tout cas nous aurons tout fait pour cela.

Le juge Grellier a délivré un mandat d'arrêt international contre l'ancien nazi

Aloïs Brunner comme Barbie ?

« Le ministre des Affaires étrangères était à mes côtés pendant le procès de Klaus Barbie. J'ai plaidé le premier, il a plaidé le dernier. Mon père est mort en camp de concentration, le sien a été assassiné par les nazis. »

Serge Klarsfeld compte sur Roland Dumas, le ministre des Affaires étrangères, pour demander à la Syrie l'extradition d'Aloïs Brunner, un des adjoints d'Eichmann, le responsable de l'extermination des juifs. Contre qui un juge d'instruction parisien, Claude Grellier, vient de lancer un mandat d'arrêt international pour crimes contre l'humanité.

Brunner, dit le « chasseur de nazis » Serge Klarsfeld, c'est un « Barbie à la puissance 10 » Aujourd'hui âgé de 76 ans, l'ancien SS autrichien vit tranquillement à Damas, la capitale syrienne, où il bénéficie apparemment de la protection du gouvernement du président Hafez-el-Hassad. En 1982, Serge Klarsfeld, qui apporte un dossier complet sur Brunner, se voit interdire l'entrée en Syrie. Et l'année dernière, sa femme Beate, qui s'est fait délivrer un visa sous son nom de jeune fille, est-elle aussi refoulée. « Le gouvernement syrien affirme qu'il ne connaît pas Aloïs Brunner », dit-elle.

Pourtant, Brunner qui vit en Syrie depuis le début des années 50 sous le nom de Fischer, a donné en 1985 une interview au magazine allemand « Bunte ». Il n'a aucun remords. Quand on lui parle de la « solution finale », il répond : « Si c'était à refaire, je le referais. » Le magazine décrit son appartement dans un quartier résidentiel, au coin des rues Georges-Haddad et Abel-Malek. « Il est protégé par des gardes du corps », affirment les Klarsfeld.

Mais pourquoi l'affaire Brunner arrive-t-elle si tard ? Certes, on a du mal à imaginer, même en tenant compte de l'indépendance de la justice, qu'un mandat d'arrêt ait pu être lancé avant le retour des otages français du Liban, dans lequel la Syrie avait un rôle à jouer. **Et le mandat émis par le juge Grellier est l'aboutissement d'une plainte déposée le 4 décembre 1987 par Me Serge Klarsfeld au nom de l'association des « Fils et Filles des déportés juifs de France ».**

Reste à savoir si la Syrie où il s'est réfugié depuis des années acceptera de l'extrader

Ici, on retrouve le même problème que pour le procès Barbie : Brunner a déjà été condamné à mort par contumace en janvier et mai 1954 pour crimes de guerre par les tribunaux militaires permanents des Forces armées de Marseille et de Paris. Condamnation et crimes aujourd'hui prescrits : on ne peut plus en faire état. **Entre-temps, le droit français a intégré, en 1964, la notion de « crimes contre l'humanité » qui ne peuvent, eux, être prescrits.**

Le père de Michel Drucker

Il fallait trouver des faits qui n'aient pas été jugés par les tribunaux militaires. Ils sont terribles et se sont déroulés en France : en 1943 et 1944, Brunner dirigeait le camp de Drancy, près de Paris, où les juifs arrêtés étaient rassemblés pour partir dans les camps de la mort. Le 20 juillet 1944, Brunner décide d'arrêter trois cents enfants juifs réfugiés dans les centres de l'UGIF, l'Union générale des Israélites de France, à Paris et dans la région. Ils seront jetés dans un train pour Auschwitz le 31 juillet.

Pour Serge Klarsfeld, le nom d'Aloïs Brunner évoque aussi un drame personnel. En septembre 1943, le SS débarque à Nice pour organiser la déportation de cinq mille personnes. Dont Arno Klarsfeld, le père de Serge, alors âgé de huit ans. Caché dans une penderie, l'enfant assiste au départ de son père, encadré par la Gestapo. Il ne le reverra jamais. **Autre témoin de cette époque, le docteur Drucker, le père de Michel Drucker. Interné à Drancy, emmené à l'hôtel Excelsior de Nice pour y servir de médecin, il a raconté l'horreur :** « Parmi les arrêtés, il y avait des malades, des infirmes, des vieillards, des nourrissons, des femmes enceintes et tous subissaient les violences et les tortures de ces brutes... Jour et nuit, le plus grand nombre... nécessitaient des soins médicaux... blessures, par balles, aux cuisses, jambes, fesses, coupures du cuir chevelu, décollement d'une oreille par la crosse du revolver, etc. »

Brunner peut-il être extradé ? **De nombreux autres pays l'ont déjà demandé à la Syrie : l'Autriche, la Pologne, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale. La Syrie a toujours fait la sourde oreille.** Visiblement, les Klarsfeld pensent que le nouveau gouvernement français se montrera plus actif que, par exemple, le gouvernement allemand : « Ils n'ont pas beaucoup insisté », dit Beate Klarsfeld. Ils n'ont pas envie d'un procès Brunner en Allemagne. »

Un procès qui replongerait une nouvelle fois la France dans un passé douloureux. Les barbelés du camp de Drancy étaient gardés par des gendarmes français...

PIERRE PRIER

AFFAIRE BRUNNER :

Qui ne le connait en France dans la population juive où il a laissé un souvenir atroce ; en particulier la chasse aux Juifs sur la Côte d'Azur et la direction du camp de Drancy de juin 1943 à août 1944 avec 24.000 Juifs déportés de France et la rafle d'environ 250 enfants des foyers d'enfants de l'UGIF dans la région parisienne, le 20 juillet 1944 ; enfants déportés par le dernier convoi de Drancy le 31 juillet 1944 vers les chambres à gaz d'Auschwitz.

Serge et Beate Klarsfeld ont retrouvé Brünner sous le nom de Fischer à Damas ; ils ont réussi à repérer son adresse.En juin 1982 Serge Klarsfeld s'est rendu à Damas, d'où il fut expulsé et a déclenché la nouvelle affaire Brünner. Par de multiples démarches en A-lemagne, notre président, qui s'est lui-même porté partie civile contre Brünner qui a arrêté son père à Nice en 1943, a pu obtenir :

- un mandat d'arrêt lancé à Cologne,
- une demande d'extradition de l'Allemagne présentée à la Syrie.

Les Syriens ont répondu verbalement qu'ils ignoraient la présence de Brünner sur le territoire syrien et ce, en dépit d'un long interwiew avec photos réalisé par l'hebdomadaire "Die Bunte". En décembre 1984, Serge Klarsfeld a réussi à convaincre personnellement le secrétaire-général d'Interpol, M.Kendall, à ce que son organisation s'occupe pour la première fois d'un criminel nazi, Brünner. Serge Klarsfeld a demandé que la veille du jour commémorant le 45ème anniversaire de la conférence de Wansee, la fiche de recherche de Brünner soit communiquée à tous les pays membres d'Interpol, donc à la Syrie aussi. A suivi une seconde demande allemande d'extradition toujours infructueuse avec le même motif. C'est alors que Beate Klarsfeld, ayant obtenu sous son nom de jeune fille, un visa à l'ambassade Syrienne à Bonn, est partie pour Damas le 2 mars. La police syrienne l'attendait à l'aéroport de Damas et l'a refoulée le lendemain.

De là, elle est partie via Athènes à Tel-Aviv où lui a été décerné et remis en présence du gouvernement israélien le prestigieux prix Golda Meir.

Les Klarsfeld tentent par tous les moyens d'obtenir, comme ils l'ont fait pour Barbie, une solution dans l'affaire Brünner;ce criminel qui vient de s'illustrer en répondant par téléphone à un journal américain ce qu'il pensait des Juifs. Protégé par plusieurs gardes du corps depuis que Serge Klarsfeld est venu à Damas il y a 5 ans, Brünner a quitté son domicile, sous pression peut-être des autorités syriennes, exaspérés par ses déclarations qui jettent de l'huile sur le feu et qui démentent l'assertion officielle selon laquelle il n'est pas en Syrie. Au cours d'un voyage aux USA où elle a parlé dans une dizaine de villes, Beate vient d'obtenir du candidat démocrate aux élections présidentielles, Jessie Jackson, bien en cour chez Assad, une lettre au président Syrien réclamant l'extradition de Brünner.Les FFDJF n'épargnent rien pour tenter de mettre fin à l'impunité de Brünner. De plus, 103 membres de la Chambre U.S. des Représentants viennent d'envoyer une lettre collective dans le même sens au Président Assad.

Ancien haut dignitaire nazi

Aloïs Brunner « ne regrette rien »

Chicago *(AFP)*. — Le journal américain *Chicago Sun Times* a pu obtenir une interview téléphonique, à son domicile à Damas, de Aloïs Brunner, le plus célèbre criminel de guerre nazi en liberté, dans lequel il affirme son absence totale de regrets pour ses actes. *« Tous ceux-là* (les juifs) *ont mérité de mourir parce qu'ils sont les agents du démon et des déchets humains »*, a-t-il déclaré dans cette interview, obtenue la semaine dernière et publiée dans l'édition de dimanche 1er novembre du journal. *« Je n'ai aucun regret et je le referai encore »*, a-t-il ajouté. Il a raccroché après avoir confirmé au journaliste qu'il vivait maintenant sous l'identité de George Fischer. Le journal affirme qu'Aloïs Brunner, âgé de soixante-quinze ans, est protégé par le gouvernement syrien du président Hafez El Assad du fait de ses services *« en matière de sécurité »*.

Aloïs Brunner était le collaborateur le plus proche d'Adolf Eichmann, enlevé en Argentine par des agents israéliens avant d'être condamné et pendu. Réputé pour sa cruauté, Brunner a été condamné à mort par contumace en France en 1954 pour la déportation et la mort de cent vingt-huit mille cinq cents juifs.

Les chasseurs de nazis Serge et Beate Klarsfeld avaient établi qu'après la guerre il s'était réfugié en Egypte avant de passer en Syrie en 1955. Depuis 1983, la RFA a entamé des procédures pour obtenir son extradition, mais les autorités syriennes ont toujours fait la sourde oreille.

Le président Assad risque bien de devoir céder à la pression insistante des autorités américaines à propos du cas Brunner. Le militant noir américain, Jessie Jackson, proche du président Reagan, est intervenu directement auprès d'Hafez el Assad, la semaine dernière, en exigeant l'extradition d'Aloïs Brunner. Le même Jessie Jackson avait réussi à obtenir la libération d'un aviateur américain, retenu en otage au Liban. L'intervention de Jackson a été suscitée en dernière analyse par Beate Klarsfeld, qui, avec son mari, n'a de cesse d'obtenir le jugement de celui qui a causé la mort de plus d'une centaine de milliers de juifs pendant la guerre.

Brunner, le bourreau nazi de Drancy se cache à Damas

C'ÉTAIT le bras droit d'Adolf Eichmann. Directement responsable de la mort de 124.000 juifs. Aloïs Brunner, soixante-quatorze ans, coule des jours paisibles, 7, rue Georges-Haddad, à Damas (Syrie). Mardi, Interpol a décidé, pour la première fois de son histoire, d'intervenir sur le cas d'un criminel de guerre nazi, en lançant un avis de recherche contre l'ancien chef de camp de Drancy.

Serge Klarsfeld, le «chasseur de nazis».

Aloïs Brunner pendant la guerre.

La date choisie pour cette procédure est, elle aussi, historique : le 20 janvier, c'est le quarante-cinquième anniversaire de la conférence de Wannsee, présidée dans la banlieue de Berlin par Reinhard Heydrich, au cours de laquelle a été décidée la « solution finale » (l'extermination des juifs).

C'est en grande partie grâce à Me Serge Klarsfeld, « le chasseur de nazis », que le criminel est aujourd'hui poursuivi par les cent-trente-huit pays adhérant à l'organisation internationale de police criminelle.

Me Klarsfeld n'a jamais oublié ce 30 septembre 1943 lors duquel son père a été arrêté par l'homme qu'il pourchasse maintenant : « Papa s'est sacrifié pour que nous, ses enfants, ne soyons pas découverts dans le placard à double fond. Je ne l'ai jamais revu. »

La trace du criminel de guerre n'est retrouvée qu'à la fin des années 70, à Damas. **« Je m'y suis rendu en juin 1982,** raconte Serge Klarsfeld, **pour crier le scandale que constituait l'impunité et le droit d'asile dont bénéficiait ce tortionnaire.** Je n'ai pu que déposer un dossier pour le ministère de l'Intérieur syrien avant d'être refoulé. Je me suis alors rendu en Allemagne, où l'affaire dormait depuis des années. »

« Solution finale »

Deux tribunaux sont en charge du dossier : celui de Cologne pour les crimes commis en France, qui ont valu à Brunner une condamnation à mort par contumace du tribunal militaire de Paris le 3 mai 1954 ; simultanément, le parquet de Francfort instruit les crimes commis en Autriche, en Grèce, en Slovaquie et en Allemagne.

« J'ai porté plainte à Cologne, poursuit Me Klarsfeld. Un mandat d'arrêt a été lancé. L'ambassade de R.F.A. à Damas a demandé l'extradition de l'ancien nazi en décembre 1984. Plusieurs mois plus tard, le ministère de l'Intérieur syrien a fait savoir verbalement qu'il n'avait pas connaissance de la présence sur son territoire de l'individu recherché. Ce qui n'a pas empêché Brunner d'accorder peu après une interview depuis son appartement de la rue Georges-Haddad. »

Peu après, les relations diplomatiques germano-syriennes sont rompues pour cause de terrorisme.

« Je me suis rendu au siège d'Interpol, à Saint-Cloud, le 11 décembre dernier, reprend Me Klarsfeld. J'y ai été reçu par son secrétaire général, le Britannique Raymond Kendall, qui m'a fait part de son accord pour agir, même si cela devait constituer un précédent. Il ne pouvait le faire que si la R.F.A., à l'origine du premier avis de recherche, en faisait la demande. »

Me Klarsfeld entre en contact avec le ministère de la Justice de Bonn, qui décide de saisir lui-même le bureau d'Interpol de Wiesbaden afin qu'une fiche de recherche soit diffusée à tous les pays membres, y compris la Syrie. **Aujourd'hui, Damas est confrontée à un cas épineux, dont elle ne peut plus se débarrasser avec des faux-fuyants...**

Le dernier acte est donc en train de se jouer pour ce fanatique de la première heure qui avait rejoint les rangs du parti nazi autrichien clandestin dès 1931. **En 1938, Aloïs Brunner est déjà le secrétaire d'Eichmann, venu à Vienne appliquer la « solution finale » après l'Anschluss.**

L'adjoint dirige lui-même la **déportation « nuit et brouillard » de plus de quarante mille hommes, femmes et enfants. Après un passage à Berlin, il est à Salonique de février à mai 1942 pour y accomplir la même mission à l'encontre de quarante-six mille juifs grecs.**

Brunner arrive à Paris en juin 1943 pour y prendre la direction du camp de Drancy. Il y instaure un régime de terreur avec son « commando spécial » de gestapistes autrichiens. Pendant quelques mois, il est envoyé en renfort pour traquer les juifs de la Côte d'Azur et de Savoie.

Ses supérieurs arrêtés après le complot contre Hitler, livré à lui-même, il liquide le home d'enfants juifs et veillera personnellement à ce que les trois cents petits soient tous embarqués dans le dernier train parti de Drancy le 31 juillet 1944 vers les fours crématoires.

Devant l'avance alliée, Aloïs Brunner est envoyé en Slovaquie, où il est nommé directeur du camp de Sered. A son départ, les 13.500 détenus auront été exterminés. **A la fin de la guerre, il prend la fuite pour l'Égypte tout d'abord, puis pour la Syrie** où, selon le Mossad israélien, il sert d'instructeur à la police politique dans les années 60, avant de prendre sa retraite.

« Brunner, dit Serge Klarsfeld, c'est Klaus Barbie à la puissance dix. »

Jean-François CROZIER

DERNIERE MINUTE

Vendredi 4 décembre, nos avocats Serge Klarsfeld et Charles Libman se sont rendus au Palais de Justice où ils ont rencontré le juge d'instruction Grellier, en charge de l'affaire Legay, puis au nom des FFDJF, ils ont porté plainte auprès du doyen des juges d'instruction contre Aloïs Brunner pour des faits nouveaux par rapport au procès de 1954 ; faits nouveaux qui sont des crimes contre l'Humanité. Il s'agit, comme dans le cas d'Izieu, de l'enlèvement d'enfants des foyers de l'U.G.I.F. de la Région Parisienne: Secrétan, rue des Rosiers, Louveciennes, Saint-Mandé, Montreuil, La Varenne, Neuilly. Il s'agit au minimum de 200 enfants dont Serge Klarsfeld a établi la liste qu'il a remise à la Justice.

CRIME CONTRE L'HUMANITE L'association des *« Fils et filles de déportés juifs de France »*, (FFDJF) a déposé hier une plainte pour *« crime contre l'humanité »* contre Aloïs Brunner, 74 ans, ancien chef du camp de Drancy, qui résiderait actuellement en Syrie. Selon Mes Libman et Klarsfeld, avocats de l'association, M. Brunner a été condamné deux fois à mort par contumace par des tribunaux militaires, à Marseille et à Paris, en 1954. Ces crimes sont amnistiés depuis 1974 mais d'autres faits justifieraient, selon la FFDJF, la qualification de *« crimes contre l'humanité »*, infraction imprescriptible. Il s'agit notamment de l'arrestation de deux cents enfants, le 20 juillet 1944, et de leur déportation vers le camp d'Auschwitz le 31 juillet 1944.

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1987
libération

L'AFFAIRE BRUNNER ET LES DEMARCHES ENTREPRISES EN FRANCE POUR HATER SON EXTRADITION:

Depuis que nous avons rendu cette affaire d'actualité en 1982,nous avons entrepris de multiples démarches afin que la France joue son rôle dans l'extradition de Syrie de Brünner,lequel a déporté plus de 24000 Juifs de France et,en particulier,les enfants des foyers de l'UGIF de la région parisienne,le 20 juillet 1944.
Nous avons estimé que le rôle essentiel devait être joué par l'Allemagne,car Brünner a déporté également des dizaines de milliers de Juifs d'Autriche,de Berlin,de Salonique et de Slovaquie. Un procès en Allemagne aurait beaucoup plus de signification,d'une part, et d'autre part il ne faut pas oublier que l'attention de l'opinion publique était mobilisée depuis le début de 1983 par l'affaire Barbie. C'est pourquoi nous avons concentré notre action sur l'Allemagne,tout en rappelant aux autorités françaises qu'elles ne pouvaient pas ne pas être actives dans un problême concernant la France.
Le 5 juillet 1982,quelques jours après mon retour de Damas,j'ai écrit à M. BADINTER, Garde des Sceaux: *Permettez moi de vous transmettre le dossier que j'ai constitué au sujet des activités criminelles d'Alois Brünner...J'ai transmis ce même dossier à M. le Directeur de l'ex-justice militaire,jusqu'alors compétente pour les cas de ce genre.Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toute information utile dans le cadre d'une éventuelle demande d'extradition concernant Brunner et présentée par la France à la Syrie.*
Le 19 juillet,j'écrivais à nouveau à M.BADINTER: *à la suite de votre lettre n°2082,j'ai eu un entretien approfondi,le 15 juillet,avec le Colonel D... au sujet de l'affaire Brunner. En raison de la nécessité de présenter des faits nouveaux justifiant une nouvelle information à l'encontre de Brunner pour crimes contre l'humanité,j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de consulter le dossier Brunner...*J'ai effectivement consulté le dossier Brunner; mais les charges retenues contre lui étaient si vastes qu'elles couvraient pratiquement tout ce qu'il avait commis de criminel. Or,comme dans le cas Barbie,il faut des faits nouveaux. En Allemagne,par contre,nous avons porté plainte contre Brunner à Cologne,obtenu un mandat d'arrêt,puis une demande d'extradition et cela par des démarches répétées à Cologne,Francfort et surtout à Bonn. Entretemps,nous n'avons pas cessé de rappeler au gouvernement français le cas Brunner. Par exemple,le 14 janvier 1985,j'écrivais au Ministre des Relations Extérieures,Roland DUMAS:*...Je vous transmets,M. le Ministre un dossier que j'ai constitué au sujet de Brunner. Il est si accablant que je ne doute pas que vous déciderez,dans la mesure de vos moyens,d'appuyer auprès du gouvernement syrien la demande d'extradition allemande. C'est le souhait des magistrats allemands qui ont besoin de l'appui diplomatique des pays où Brunner a sévi: la France et l'Autriche sont particulièrement concernées et une intervention urgente de leur part est souhaitable.*
Le 11 juillet 1986,j'ai écrit à M. le Premier Ministre,Jacques CHIRAC:*...Le 16 juillet prochain,vous recevrez officiellement le vice-président syrien,M. Abdul halim KHADDAM. Au cours des entretiens que vous aurez avec ce haut dirigeant syrien,serait-il possible d'évoquer l'affaire Alois Brunner; affaire à laquelle la France porte un intérêt légitime.. Serait-il possible d'appuyer la demande allemande d'extradition de Brunner vers la RFA et d'informer M. Khaddam de ce que représente pour la France le jugement en Allemagne d'un criminel de cette envergure qui a tellement sévi sur le sol national ?* VOUS POURREZ LIRE SUR LA PAGE SUIVANTE LA REPONSE DE M.CHIRAC A MA LETTRE.
Le 6 octobre 1987,il y a donc quelques semaines,j'écrivais à notre ministre des Affaires Etrangère,Jean-Bernard RAYMOND:*Je viens d'apprendre que vous vous rendiez en visite officielle en Syrie le 10 octobre et je me permets d'attirer votre attention sur un cas de criminel nazi réfugié à Damas et qui intéresse non seulement les membres de notre association,mais aussi la France.*
Alois Brunner,en effet,a été condamné à mort en France par contumace en 1954. Il a été de juin 1943 à août 1944 le commandant du camp de Drancy; à la tête d'un commando spécial portant son nom,il a arrêté des milliers de Juifs de la Côte d'Azur. Avant de venir en France,il a procédé à la déportation des Juifs autrichiens,des Juifs berlinois,des Juifs de Salonique. Après son passage en France,il a déporté des milliers de Juifs slovaques. Au total,il est impliqué dans une participation au meurtre de 130.000 Juifs. Il était sur le terrain le bras droit d'Eichmann.
*Ma femme et moi avons établi sa présence à Damas; je m'y suis rendu en juin 1982 et j'ai été refoulé. C'est ce qui est arrivé à ma femme en mars 1987. Entretemps (*Rappel de nos diverses démarches en Allemagne et avec Interpol)*... M. le Ministre,nous savons que vous emportez avec vous des problêmes et des dossiers prioritaires et qui concernent en outre des hommes en danger de mort. C'est pourquoi,nous laissons à votre appréciation le soin de décider si vous pouvez ou non évoquer cette affaire avec vos interlocuteurs syriens et leur laisser entendre que la France soutient naturellement la demande d'extradition allemande.* Ainsi nous avons alerté qui était compétent. Les affaires des otages et des Juifs de Syrie nous obligent à la prudence.

L'AFFAIRE BRUNNER:

Au moment où ce bulletin vous parviendra,se jouera probablement le sort de Brünner à Damas où se rend le 12 février Roland Dumas, notre ministre des Affaires étrangères. Depuis des années nous militons pour créer une situation où la Syrie serait acculée,sinon à reconnaitre officiellement qu'elle abrite l'ancien commandant du camp de Drancy,du moins à se débarrasser de lui en l'expulsant. Brünner n'est même pas citoyen syrien: rien de plus aisé en pricipe que de le mettre de force dans un avion vers n'importe quelle destination où un policier l'attendrait à sa descente d'avion. Y parviendrons-nous ? c'est loin d'être sûr,mais nous avons essayé de mettre le plus possible d'atoûts dans notre jeu et beaucoup dépend maintenant de la fermeté française face aux dénégations syriennes. J'ai ouvert les plaidoiries des avocats des parties civiles contre Barbie et Roland Dumas a été le dernier de ces avocats des parties civiles à prendre la parole. Mon père a été assassiné à Auschwitz; le sien,résistant,a été assassiné par la Gestapo à Brantôme. Le 22 janvier dernier,Beate et moi étions les invités de Roland Dumas à Jerusalem où il plantait un arbre dans l'Allée des Justes à la mémoire de son père,qui avait secouru des familles juives à Limoges. Ayant joué dans l'affaire Brünner le même rôle d'impulsion que dans l'affaire Barbie,espérons que nous parviendrons au même résultat.

La France demande à la Syrie l'extradition d'Alois Brunner, ancien adjoint d'Eichmann

La France vient de demander à la Syrie l'extradition d'Alois Brunner, bras droit d'Eichmann durant la seconde guerre mondiale. Cette demande a été formulée le 27 décembre dernier par M. Alain Grenier, ambassadeur de France à Damas, a indiqué Me Serge Klarsfeld, mercredi 11 janvier, au cours d'une conférence de presse à Paris. Le dossier d'extradition a été préparé par la chancellerie et le ministère des affaires étrangères.

C'est la première fois que la France s'engage aussi loin dans ce dossier afin d'obtenir que Brunner soit extradé et jugé. Sa demande vient appuyer celle de la RFA, formulée le 19 décembre 1984. A l'époque, M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, avait été moins offensif et s'était contenté d'intervenir auprès de Damas pour appuyer la procédure allemande. Cette fois, la demande d'extradition française renforce notre dispositif juridique, puisque le criminel de guerre nazi – condamné à mort par contumace le 3 mai 1954 à Paris – fait l'objet d'une plainte pour « crimes contre l'humanité » déposée, en 1987, par Mes Klarsfeld et Charles Libman chez le doyen des juges d'instruction de Paris (*le Monde* daté 6-7 décembre 1987).

Ressortissant autrichien réfugié depuis les années 50 en Syrie, Alois Brunner a envoyé plus de 100 000 juifs à la mort durant la seconde guerre mondiale. Après avoir sévi en Autriche puis à Berlin, il a été le responsable de la déportation de 43 000 juifs de Salonique en 1943.

A partir de juin 1943, cet adjoint d'Eichmann a assuré le commandement du camp de Drancy, dans la région parisienne, et dirigé les rafles à travers la France, notamment à Nice.

Me Klarsfeld a relevé que Alois Brunner avait ordonné, le 31 juillet 1944, l'arrestation et la déportation de plus de 300 enfants alors que la libération de Paris était toute proche. Aucun n'a eu la vie sauve. Dans une note, rédigée le 14 avril 1944, Alois Brunner avait spécifié : « *Les enfants en bas âge qui se trouvent dans des foyers sont également à inclure dans les actions.* »

L. G.

e Monde ● Jeudi 12 janvier 1989

Un criminel de guerre réclamé à la Syrie

La France demande l'extradition d'Alois Brunner

PAGE 40

Aloïs Brünner au bout du chemin de Damas

La France vient de demander officiellement l'extradition d'un criminel de guerre nazi réfugié en Syrie depuis 1955. Il est responsable de la déportation de plus de 100 000 juifs entre 1942 et 1943.

Quelque part dans Damas, aujourd'hui. Profitant de sa promenade quotidienne pour méditer un peu, un vieillard de 76 ans se demande certainement si ses protecteurs syriens ont encore besoin de sa présence. Arrivé précipitamment dans le pays en 1955, l'homme, au passé discret, dirige une société d'import-export pendant une dizaine d'années sous le nom de Georg Fischer et collabore à la police politique syrienne en dispensant de précieux conseils sur le plan de la sécurité intérieure de l'Etat. Aujourd'hui à la retraite, l'Autrichien de Damas n'est plus tranquille. Le 27 décembre dernier — l'avocat Serge Klarsfeld l'a rendu public hier lors d'une conférence de presse — l'ambassadeur de France à Damas a officiellement demandé l'extradition de Fischer, poursuivi en France pour « crime contre l'humanité » sous une autre identité, la vraie. Aloïs Brünner. Criminel nazi.

S'il n'était obscène d'établir une hiérarchie dans le crime contre l'humanité, on pourrait affirmer qu'à côté de Brünner, Klaus Barbie fait pâle figure. Cette fois, en effet, c'est du principal lieutenant d'Adolf Eichmann dont il s'agit. Inscrit au parti nazi autrichien clandestin sous le numéro 510 064 le 29 mai 1931, entré à la SS le 15 novembre 1938, l'Hauptsturmführer Brünner s'est rendu responsable de la déportation des juifs autrichiens avant d'être envoyé à Salonique où, jusqu'en mai 1943, il procède à l'envoi vers les camps de 46 000 juifs grecs. Commandant du camp de Drancy, dans la région parisienne, il organise dès juin 1943 la déportation massive de plus de 24 000 juifs de France et dirige personnellement les rafles effectuées dans les milieux israélites du sud du pays après le départ des troupes d'occupation italiennes. Plus tard, Brünner est envoyé en Slovaquie par Eichmann et prend la direction du camp de Sered où il dirige 13 500 juifs vers la mort.

Dès la fin des hostilités, le nom d'Aloïs Brünner figure sur la première liste des criminels recherchés et un mandat d'arrêt international est lancé contre lui le 1er août 1946. Deux ans plus tard, les tribunaux permanents des forces armées de Marseille (janvier 1954) et Paris (mai 1954), prononcent une condamnation à mort par contumace à l'encontre du criminel de guerre. Ce n'est, en effet, que le 26 décembre 1964 que le Parlement français adopte à l'unanimité la loi portant notion du crime contre l'humanité.

AP

Me Klarsfeld *présentant deux portraits de Aloïs Brünner*

Ainsi, les faits reprochés à Brünner lors des premiers procès sont régulièrement prescrits en 1974 et rien ne peut être légalement tenté par la France sans une charge nouvelle apportée au dossier de l'accusation. A la fin des années 50, Simon Wiesenthal, directeur du centre viennois de documentation juive, « loge » le nazi dans la capitale syrienne et Me Klarsfeld, dont le père a été raflé à Nice et déporté par Brünner, l'identifie formellement en 1982. Le 18 décembre 1984, l'Allemagne décide de présenter une demande d'extradition à la Syrie mais Damas, peu impressionné par la démarche, fait répondre qu'aucun Brünner ne réside actuellement sur son sol. Le vieil homme, pourtant, ne se cache guère, et, malgré l'étroite protection dont il est l'objet de la part des services spéciaux syriens, donne une interview au magazine allemand « Bunte », photo à l'appui. L'adresse supposée de Brünner, 7 rue Georges-Haddad, est confirmée par plusieurs journalistes et l'Autrichien, interrogé par téléphone pour le « Chigaco Sun Times », affirme n'avoir « aucun regret » sur son passé. « Tous ces gens-là », (les juifs) « ont mérité de mourir parce qu'ils sont les agents du démon et des déchets humains ».

Me Klarsfeld s'accroche. En janvier 1987, il obtient, chose exceptionnelle dans le cas du crime contre l'humanité, l'accord du secrétaire général d'Interpol pour transmettre à tous les pays membres de l'organisation, dont la Syrie, la fiche de recherche du criminel nazi. Le 2 mars de la même année, Beate, sa femme, est refoulée de Damas. Comme la requête allemande ne donne rien, Bonn manquant, selon l'avocat, de persistance dans ses démarches, il décide d'attaquer lui-même. Le 4 décembre 1987, au nom de l'association « les Fils et Filles de déportés juifs de France », l'avocat dépose plainte contre Brünner pour crimes contre l'humanité. Deux faits nouveaux ont contribué à ce que la France réclame enfin l'extradition du nazi. Le premier, que les tribunaux de 1954 n'ont pas eu à connaître, c'est l'arrestation à Paris et de sa propre initiative, de près de 200 enfants juifs, âgés de 2 à 19 ans, puis leur déportation définitive par le « dernier convoi » du 31 juillet 1944 vers le camp d'Auschwitz. Le second, très certainement, c'est que Damas n'a plus de rôle à jouer concernant la libération des otages français du Liban.

Sorj CHALANDON

● Deux personnalités officielles syriennes ont déclaré mercredi n'avoir « jamais entendu parler » d'Aloïs Brünner. « De qui parlez-vous, jamais entendu parler », a répondu M. Al Chaara, ministre des Affaires étrangères, interrogé sur TF 1. « Pourquoi la France a-t-elle décidé tout d'un coup de demander l'extradition de ce prétendu nazi ? », a demandé le docteur Rifaï, délégué à l'information à l'ambassade de Syrie à Paris.

Le Monde ●

Dimanche 14-Lundi 15 janvier 1990

M. Serge Klarsfeld expulsé de Syrie

M. Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, a été expulsé de Syrie, vendredi 12 mars, après avoir tenté de demander l'extradition d'Aloïs Brunner, soixante-dix-huit ans, criminel de guerre nazi.

Arrivé le 9 janvier à Damas, l'avocat a cherché, en vain, à faire parvenir au président Hafez el Assad une lettre le priant de livrer à la justice française ou allemande l'ancien bras droit d'Eichmann durant la seconde guerre mondiale. Ses contacts avec des avocats du barreau de Damas et le projet de tenir une conférence de presse commune sur le thème de l'extradition des criminels de guerre nazis ont également échoué, en raison de son interpellation, jeudi soir, à son hôtel.

M. Klarsfeld avait déjà été expulsé de Syrie en 1982. Son épouse, Beate Klarsfeld, avait, pour sa part, été refoulée de ce pays en mars 1987. Alors que le magazine ouest-allemand *Bunte* a publié, en 1985, une série de photographies d'Aloïs Brunner dans sa résidence de Damas, ainsi que certaines de ses déclarations, les autorités syriennes continuent de nier sa présence sur leur territoire.

Expulsé de Damas

Serge Klarsfeld ne renoncera pas

Me Serge Klarsfeld, l'avocat français spécialisé avec son épouse Beate dans la chasse aux criminels de guerre nazis, a regagné Paris vendredi soir, expulsé de Syrie où il s'était rendu pour tenter d'obtenir l'extradition d'Aloïs Brünner. Serge Klarsfeld était arrivé à Damas mardi soir dans l'intention de remettre au président Hafez el-Assad une lettre lui demandant de faire *«un geste de bonne volonté»* pour que Brünner, responsable de la mort de milliers de Juifs pendant la deuxième guerre mondiale et dont la France, l'Autriche, Israël et les deux Allemagne ont demandé l'extradition, puisse répondre de ses crimes devant la justice. (Voir **Jour J** datés des 11 et 12 janvier 1990)

Il a vainement tenté mercredi de remettre lui-même sa lettre à la Présidence, puis au ministère des Affaires étrangères, puis par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Damas. Il avait également sollicité une salle à son hôtel pour organiser mardi prochain une conférence sur le thème des criminels nazis *«de Barbie en Colombie à Brunner en Syrie»*, puis demandé jeudi l'aide du syndicat des avocats syriens qui s'était déclaré prêt à l'accorder.

«Une heure plus tard, a raconté S. Klarsfeld, *la police montait la garde devant la porte de ma chambre et mon téléphone était coupé. Vendredi matin, on m'a notifié mon expulsion sans explication et conduit à l'aéroport, où l'on a fait arrêter l'avion des Austrian Airlines qui roulait déjà sur la piste pour m'y embarquer à destination de Vienne.»*

Me Klarsfeld avait obtenu à l'ambassade de Syrie à Paris un *«visa d'affaires»* en sa qualité de président de l'Association *«Fils et Filles des déportés juifs de France»* et se déclare persuadé qu'on ne lui avait pas donné ce visa *«par hasard»*. Certain de la présence effective d'Aloïs Brünner en Syrie, *«entre son appartement dans la zone résidentielle de Damas et sa villa près de Lattaquieh»*, l'avocat français s'est déclare déterminé à poursuivre son action en vue de son extradition. *«C'est une affaire qui ne doit pas mourir. Les victimes et les survivants de l'holocauste attendent qu'on fasse quelque chose»*, a-t-il dit. ❐

Affaire Brunner: de Damas à Berlin Est, nous faisons de notre mieux pour trouver une solution à ce dossier: celui du plus important des criminels nazis impunis. Dans la capitale syrienne Brunner vit sous la protection permanente et directe des autorités: un policier devant la porte de l'immeuble, lequel est proche du palais présidentiel, un policier derrière cette même porte, un sur son palier, un dans l'appartement et un sur le toit. Il y a dix ans un attentat au colis piégé a arraché les doigts de la main gauche de Brunner. Quelques années plus tôt c'était un oeil qu'il avait perdu dans les mêmes circonstances.

Mardfi 13 février 1990

B. Klarsfeld en RDA

Demandez l extradition d Alois Brunner

Demandez à la Syrie d'extrader Brünner. Telle est la requête déposée lundi à Berlin-est par Beate Klarsfeld devant Wolfgang Büsse, procureur de RDA. En 1988, elle avait obtenu des autorités est-allemandes qu'elles lancent un mandat d'arrêt sur le territoire de la RDA contre celui qui fut responsable de la déportation de plus de 100 000 Juifs vers les camps de la mort. Mais le mandat était resté dans les tiroirs du ministère de la Justice. *«Aujourd'hui la situation a changé en Allemagne de l'Est et nous avons bon espoir d'obtenir une réponse positive»*, a déclaré Serge Klarsfeld à **Jour J.** *«La RDA vient d'assumer sa responsabilité dans l'Holocauste. C'est là l'occasion pour elle de joindre le geste à la parole»*, a-t-il poursuivi. *«Ce que nous voulons, c'est accumuler le plus de pressions sur la Syrie pour qu'elle extrade Brünner. La pression qui serait exercée par l'Allemagne de l'Est serait d'autant plus symbolique qu'elle est depuis longtemps un des meilleurs alliés de Damas»*, nous a encore dit l'avocat, qui nous a confié attendre une réponse pour la semaine prochaine. *«Si cette réponse est positive, nous nous adresserons ensuite à la Tchécoslovaquie, où Brünner a commis de nombreuses atrocités»*, a conclu S. Klarsfeld.

juin 90

La RDA demande l'extradition d'Aloïs Brünner

La RDA a demandé officiellement à la Syrie l'extradition d'Aloïs Brünner. «L'ambassadeur *de la RDA en Syrie, Karl-Heinz Lugenheim a été chargé de transmettre la requête en ce sens établie par le parquet général est-allemand*», a indiqué un porte-parole du ministère est-allemand des Affaires étrangères. La RDA a récemment reconnu sa co-responsabilité dans les crimes de l'Allemagne nazie, présenté ses excuses aux Juifs et annoncé le versement de réparations.

Affaire BRUNNER: Beate et moi avons multiplié les démarches diplomatiques et judiciaires pour que s'exerce une pression véritable sur la Syrie. Nous avons suggéré au magistrat chargé de l'instruction,M.Getti,une commission rogatoire confiée à des cadres de la gendarmerie qui se sont rendus en Autriche pour y rassembler dans les dossiers de la police et auprès des proches de Brunner des preuves de sa présence en Syrie; de même en Allemagne auprès du procureur de Cologne (chez qui nous avions porté plainte contre Brunner) et procureur de Francfort (chargé d'instruire les crimes commis par Brunner ailleurs qu'en France). Autre commission rogatoire suggérée et mise en route par le juge d'Instruction: la demande à la Syrie,via Interpol,de recevoir une mission policière française pour enquêter sur place; en cas de refus réitéré,la France pourrait demander à Interpol l'exclusion de la Syrie de cet organisme international. Par ailleurs,j'ai demandé à notre ministre des Affaires Etrangères,Roland Dumas,d'envisger une démarche commune franco-allemande vis-à-vis de la Syrie. Voici un extrait de la réponse que j'ai reçue:

> Vous suggérez qu'à la suite des demandes que la France et l'Allemagne ont, chacune pour leur part, introduites auprès des autorités syriennes afin d'obtenir l'extradition de ce criminel de guerre, une démarche conjointe soit maintenant effectuée par nos deux pays.
>
> J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre proposition rencontre mon approbation. Aussi, les dispositions nécessaires seront-elles prises pour mener à bien cette démarche.

Au Parlement européen,contactée par Beate,une députée allemande des Verts,Birgit Cramon-Daiber a fait campagne et a obtenu à l'unanimité moins 8 voix le vote d'une résolution,le 9 septembre 1991,réclamant l'extradition de Brunner. Au sein d'une délégation du Parlement européen en mission à Damas,cette députée a courageusement soulevé le problème et rencontré un intense agacement de la part de ses interlocuteurs syriens,qui persistent contre toute évidence à prétendre que nous diffamons la Syrie.
Le 23 octobre,à Washington,Beate et moi devions être invités d'honneur au Capitole,où un déjeuner était organisé à notre intention par les parlementaires américains qui avaient signé le 22 avril 1991 la résolution 129 à la Chambre des Représentants demandant au gouvernement américain de refuser toute aide à la Syrie tant que Brunner ne serait pas extradé. Ne pouvant me déplacer,c'est Beate qui reçut pour nous le drapeau américain,qui, selon l'usage,venait de flotter sur le Capitole,en hommage à l'action que nous menons pour la justice. Ce drapeau,elle l'a porté avec une délégation de Juifs américains,quelques jours plus tard,le 9 novembre,à Berlin,pendant le défilé de Berlinois contre la xénophobie et le racisme. Comme ce drapeau était accompagné en outre de quelques drapeaux israeliens,on peut souligner que le cortège de gauche a sifflé ces deux emblêmes et protesté contre leur présence ! une fois de plus,constatons que si la droite allemande n'affectionne pas les Juifs,la gauche allemande,elle,n'est pas tendre avec Israel. Cela n'a pas empêché Beate de faire plusieurs conférences,dont une à Dusseldorf,le 29 octobre,de solidarité avec Israel,celle-la avec la communauté juive de la ville. En ce qui concerne une éventuelle intervention directe du Département d'Etat américain dans l'affaire Brunner,on reste encore dans l'incertitude,mais on espère que le face à face israélo-syrien aux tables de négociation hâtera la prise en considération de ce cas.

L'Association "Transmettre l'Histoire de sa Famille" se propose de guider les personnes soucieuses de sauvegarder l'histoire de leur famille juive pour la transmettre à leurs enfants.
Sur la base de souvenirs,de photos ou de documents,il est possible de composer un texte ou un album commenté ou des cassettes qui feront surgir,avant l'oubli total,l'histoire unique de sa famille,mémoire des raisons et des circonstances de l'immigration en France à une époque donnée,même lointaine,avec pour certains la difficile traversée de la guerre de 1940.
Pour un premier contact téléphoner à: Betty Kaluski 45 34 59 21 de 18 h. à 20 h.
Betty Kaluski et son mari ainsi que M.Zederman nous aident particulièrement dans la saisie sur ordinateur du Mémorial de Tchécoslovaquie. Ils sont très compétents et nous sommes certains que l'initiative de Betty pour "Transmettre l'Histoire de sa Famille" sera suivie par beaucoup d'entre vous. Le besoin existe comme vient de le démontrer

AFFAIRE BRUNNER: LE COMBAT POUR L'EXTRADITION DE L'ANCIEN COMMANDANT DU CAMP DE DRANCY, CELUI QUI LIQUIDA LES FOYERS D'ENFANTS JUIFS DE LA RÉGION PARISIENNE, SE POURSUIT ET, COMME TOUJOURS, C'EST SUR PLACE QU'IL SE DÉROULE ET QUE NOUS DEMANDONS JUSTICE ET QUE NOUS DÉMONTRONS À L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE LA COLLUSION ENTRE L'INFAME PROTÉGÉ ET LE SINISTRE PROTECTEUR.

Dimanche 8 décembre 1991

Affaire Brunner, la Syrie arrête Beate Klarsfeld

par Marie-Annick Deslandes et Franck Johannès

ILS l'ont mis à l'ombre avec son petit panneau sous le bras. Beate Klarsfeld a été arrêtée hier à Damas, à dix heures du matin, devant le ministère de l'Intérieur syrien. Elle est venue hier, à 9 heures, avec sa pancarte en français sur laquelle était simplement inscrit : « *Président Assad, 99,98 % des voix, ce n'est pas assez. Extradez le criminel nazi Brunner et libérez les juifs de Syrie !* » Les policiers en faction lui ont poliment demandé ce qu'il y avait écrit sur son panneau. Elle leur a expliqué et... s'est fait embarquer cinq minutes plus tard.

Beate qui, avec son mari l'avocat Serge Klarsfeld, traque depuis vingt-cinq ans les criminels nazis à travers le monde, est arrivée jeudi à l'aéroport de Damas. Maquillée, avec un passeport au nom de Baer, elle a passé sans trop de difficultés les contrôles de sécurité, bien que les Syriens l'aient plutôt à l'œil depuis ses deux précédents voyages. « Elle s'attendait, bien sûr, à être arrêtée, explique Me Klarsfeld. Le criminel nazi est libre mais ceux qui exigent la justice sont arrêtés. » Beate Klarsfeld a été assignée à résidence dans un hôtel de Damas. Chambre 538. « J'ai été reçue par un général de la police à qui j'ai remis le dossier sur Brunner. Il m'a dit que le président Assad n'avait pas le temps de me rencontrer, tellement il reçoit de félicitations pour son succès électoral... Il faut maintenir la pression », conclut-elle, attendant son expulsion.

L'incident tombe mal pour les Syriens qui tentent de faire bonne figure depuis la guerre du Golfe. Position inconfortable aussi pour Roland Dumas qui doit se rendre en voyage officiel les 19 et 20 décembre à Damas et à Amman. Il se voit ainsi forcer la main par les Klarsfeld. Le juge Getti, chargé du dossier Brunner, soupire : « Si la France adoptait une attitude aussi claire envers la Syrie qu'à l'égard de la Libye, ce serait une excellente chose. »

Colis piégé : un œil en moins

C'est Beate qui a aiguillonné le Congrès américain, qui a demandé, le 22 avril, à George Bush de « faire appel au président syrien afin qu'il autorise l'extradition du criminel de guerre nazi Alois Brunner ». C'est elle qui a poussé Birgit Cramon Daiber, député vert allemand, à déposer une résolution au Parlement européen, qui s'inquiète « que le gouvernement syrien continue de cacher un fasciste reconnu ». Résolution adoptée à l'unanimité le 12 septembre dernier, moins une voix (un chrétien-démocrate allemand) et huit abstentions (dont... Bernard Antony, Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret).

C'est enfin à l'initiative de l'association des fils et filles de déportés, dont Serge Klarsfeld est président, qu'une plainte a été déposée en Allemagne puis en France. Le juge Jean-Pierre Getti a délivré en juin une commission rogatoire internationale pour ses gendarmes, qui n'ont pas pu se rendre à Damas.

La France et l'Allemagne envisagent une démarche conjointe pour obtenir cette extradition. Du coup, la Syrie risque d'être exclue d'Interpol, et de perdre les 172 millions de dollars d'aide financière toujours bloqués par la CEE.

A cause d'un vieillard, installé depuis 1954 au 7, rue Georges-Haddad, dans un quartier chic de Damas, avec un numéro de téléphone (le 332 690) et une jolie villa. C'est lui le responsable de la déportation de 120.000 juifs. La Syrie sentant le vent tourner a déménagé son encombrant protégé – le 15 octobre, en ambulance – et installé à sa place un membre des services du président Assad ! Officiellement, la Syrie n'est au courant de rien. « Nous avons toujours dit que nous ne connaissions pas cette personne, explique, agacé, un conseiller de l'ambassade de Syrie à Paris. Il y a une campagne de presse contre notre pays. Vous en faites partie, c'est flagrant. C'est une manipulation, vous savez très bien qui dirige les médias (...) Et vous, qui vous envoie ? »

Alois Brunner a soixante-dix-sept ans, un œil en moins depuis l'explosion en 1961 d'un colis piégé, quatre doigts coupés à la main gauche depuis l'ouverture d'une enveloppe en juillet 1980. Et Brunner reste un nazi franc et massif, toujours partisan de la solution finale. En 1942, il a déjà déporté 45.461 juifs : Vienne est « *judenrein* » (nette de juifs). Muté à Berlin, il en déporte 20.000. Son ami Eichmann l'envoie à Salonique : 42.830 déportés. A Drancy jusqu'en 1944, Brunner envoie 23.885 juifs de France vers la mort. Il arrête Arno Klarsfeld pendant que son fils Serge (8 ans) tremble dans un placard, dans le nuit du 30 septembre 1943. Il arrête aussi Tristan-Bernard, Robert Manuel, le poète Max Jacob, Marcel Dassault et les enfants d'Izieu. Raflés par Barbie, ces enfants partiront à Auschwitz le 13 avril 1944 avec 1.500 déportés. Il y a 854 femmes et 148 enfants de moins de dix ans dans le train. Ils seront 140 à s'en sortir. Dont Simone Veil. Brunner ne regrette rien.

« Tous ceux-là ont mérité de mourir, déclare-t-il froidement en 1987 au *Chicago Sun Times*. Ce sont les agents du démon et des déchets humains. Si c'était à refaire, je le referais. » Condamné à mort par contumace en 1954, ses crimes sont, en France, amnistiés. Sauf fait nouveau, en l'occurrence la déportation de plus de 200 enfants le 31 juillet 1944, dont pas un ne reviendra, et qui fonde la plainte pour crime contre l'humanité qu'instruit le juge Getti.

« J'ai vu les choses évoluer en Syrie, explique le magistrat. Je me suis dit que c'était maintenant ou jamais. C'est le juge Bruguières, avec la Libye, qui a fait basculer les rapports entre les affaires étrangères et la justice. Je suis dans son sillage. » Il a rencontré le procureur de Francfort et celui de Cologne, il y a une dizaine de jours, et les Autrichiens. « Je n'ai personnellement aucun compte à régler avec l'Allemagne, ni avec les juifs, explique le juge. Ce n'est ni une mission ni un combat.

Mais il y a une chose qu'un magistrat ne doit jamais oublier : la prescription par l'oubli, ça n'est pas dans le code de procédure pénale. »

La campagne menée directement à Strasbourg, au Parlement Européen, par Beate et Serge Klarsfeld a porté ses fruits et la Syrie paie les conséquences de son comportement

LES KLARSFELD ONT GAGNÉ : L'EUROPE REFUSE D'AIDER DAMAS QUI HÉBERGE LE CRIMINEL DE GUERRE

Brunner le nazi coûte un milliard à la Syrie

L'ancien bras droit d'Eichmann a envoyé à la mort plus de 38.000 juifs

Les Syriens viennent de passer à côté de 200 millions de dollars (plus d'un milliard de francs). En refusant de reconnaître la présence sur son sol du criminel nazi Aloïs Brunner, dont la France, l'Allemagne, Israël et l'Autriche ont demandé l'extradition, la Syrie perd une partie de « poker diplomatique » historique.

Mercredi soir, à Strasbourg, le Parlement européen a décidé de ne pas accorder l'aide internationale aux autorités syriennes s'appuyant d'une part sur le fait que ce pays ne respecte pas les droits de l'homme et, d'autre part, sur le refus des Syriens d'extrader Aloïs Brunner, l'ancien bras droit d'Adolf Eichmann. La CEE a également refusé d'apporter son aide au Maroc partant de ce même principe qu'il ne respecte pas les droits de l'homme.

ASSISTANCE FINANCIÈRE. Depuis quinze ans, les Douze ont adopté ces accords de coopération avec les pays du Maghreb, renouvelant les protocoles tous les cinq ans. Il s'agit surtout d'une assistance financière soumise au vote selon le principe de la majorité absolue. Mercredi, à Strasbourg, la CEE a été sensible à la « plaidoirie » de Beate et Serge Klarsfeld.

A Strasbourg, les chasseurs de nazis étaient venus distribuer aux représentants de la Communauté un document jaune de 63 pages intitulé : « Dossier Aloïs Brunner ». Les arguments qu'il contenait ont porté, l'homme a déplu jusqu'à l'écœurement et c'est le principe de sa protection qu'ont sanctionné les élus du Parlement européen en refusant d'apporter leur voix à Damas.

Aloïs Brunner, l'ancien bras droit d'Adolf Eichmann, en 1937.

Voilà donc la Syrie face au problème Brunner. Cette fois-ci, son hôte est devenu « vraiment » encombrant.

GIBIER. Et qu'il se fasse désormais appeler « Georg Fischer » ou encore « Georg Fescoer » n'y changera rien. Aloïs Brunner est un gibier pris au ferme. Son dossier personnel n'a pas pris la moindre ride quand le juge Getti, du tribunal de Paris, écrit dans sa commission rogatoire du 9 juillet dernier, confiée aux gendarmes de la section de recherches de Paris : « Vérifier si Brunner, Fischer et Fescoer sont une seule et même personne... Vérifier si l'intéressé réside toujours 7, rue Shara-George-Haddad à Damas (Syrie)... A défaut, rechercher son adresse actuelle, y signifier le mandat d'arrêt international délivré le 10 juin 1988 et dresser un procès-verbal de perquisition. »

De son triste passage dans l'histoire, il y a ce que l'on savait d'Aloïs Brunner, né le 8 avril 1912 dans la région de Passau. Il rejoint le parti nazi autrichien le 29 mai 1931 et entre chez les SS le 15 novembre 1938. Cette annéeè-là, il passe sous les ordres d'Eichmann dont il devient secrétaire personnel.

De la servitude à l'amitié, Brunner est nommé SS Hauptsturmführer le 30 janvier 1942, en charge de la déportation des juifs autrichiens. Le 6 février 1943, Eichmann l'envoie à Salonique. Le SS Brunner fait déporter 46.000 juifs grecs vers Auschwitz avant de rejoindre Paris où il commande le camp de Drancy en juin 1943.

D'ici, il expédiera 24.000 juifs vers la mort puis 13.500 autres encore lorsqu'il rejoindra la Slovaquie. La liste est longue...

Autant que celle, quelques années plus tard, des criminels de guerre nazis. Brunner figure sur la toute première de ces listes. Un mandat d'arrêt en France est lancé contre lui le 1er août 1946. Il est condamné à mort par contumace le 3 mai 1954 par le tribunal permanent des forces armées de Paris et en janvier 1954 par celui de Marseille.

Aloïs Brunner, lui, s'est déjà coulé dans l'ombre de l'histoire. Sans bruit, sans nom d'abord puis avec cet autre qui sera « Fischer », sa nouvelle identité quand il arrive en Syrie en 1956.

NOUVELLE MISSION. Il y a alors ce que l'on découvre aujourd'hui seulement : le 18 septembre 1960, lors des événements en Algérie, une fiche (A 541.688) rédigée par les services de renseignements français permet de retrouver Aloïs Brunner et de situer très précisemment sa nouvelle mission : « ... Aloïs Brunner, alias Fischer a été signalé comme faisant partie d'un groupe d'anciens nazis (Sprenger, Krueger, etc.) dont l'activité essentielle consiste à ravitailler le FLN en armes et munitions, via le Proche-Orient. » Brunner, criminel nazi, condamné à mort par la France, fait désormais du trafic d'armes avec l'Armée de libération nationale algérienne.

Dans une autre fiche de renseignements française (Archives A 625.530) du 23 mai 1961 on peut lire : « Fischer travaille actuellement à l'"Abwehr" syrienne. Contrôle des Allemands et des étrangers. Il peut s'identifier à Fischer Georg alias Brunner Aloïs. » Ce document confidentiel précise : « La direction centrale des renseignements (syrienne) a confié la surveillance des Allemands et des Autrichiens (en Syrie) à deux de ses agents allemands, Brunner, alias Fischer et Rademacher, alias Rossello... » Nazi d'abord, puis marchand d'armes et agent secret. Voilà l'itinéraire du vieil homme qui vaut aujourd'hui 200 millions de dollars.

Dominique RIZET

HISTOIRE

Réfugié en Syrie depuis la fin des années 50

Le criminel nazi Aloïs Brunner serait mort

Aloïs Brunner, quatre-vingts ans, criminel nazi réfugié en Syrie depuis la fin des années 50, qui fut l'un des lieutenants d'Adolf Eichmann, serait décédé il y a quelques mois, selon *la Lettre d'Orient*, bulletin d'informations économiques, stratégiques et politiques sur le monde arabe et islamique édité à Paris. La Syrie a toujours démenti l'avoir accueilli sur son sol, mais les services d'espionnage français avaient établi sa présence à Damas dès 1960, en l'impliquant dans des trafics d'armes avec le FLN algérien. Me Serge Klarsfeld, qui a obtenu en 1987 l'ouverture d'une information judiciaire à Paris contre Brunner pour crimes contre l'humanité, explique, dans l'entretien qu'il nous a accordé, quel crédit on peut apporter à l'annonce de ce décès.

« Le meilleur lieutenant d'Eichmann »

« Les autorités syriennes, *nous déclare Serge Klarsfeld*, sont aujourd'hui prisonnières de leur mensonge. Elles ont toujours nié la présence de Brunner sur leur sol et il n'y a désormais pas de moyens d'établir la réalité de son décès puisqu'il est de l'intérêt de Brunner, de sa famille et de la Syrie que l'on pense qu'il est mort. Disons qu'il s'agit de la première mort d'Aloïs Brunner, la seconde ne pouvant survenir que lorsqu'il aura atteint un grand âge. Car là, on se dira : il est vraiment mort.

» Nous avions prévu ce cas depuis longtemps en expliquant aux Syriens qu'ils avaient intérêt à régler la situation. Nous leur avons dit : « Quand il mourra, vous ne pourrez pas le prouver. Vous serez pendant des années encore l'objet d'accusations de la part de ceux qui veulent traduire en justice un tel criminel. »

– Mais son décès correspond-il aux renseignements que vous avez pu recevoir ?

– L'information est plausible en raison de ses quatre-vingts ans et de son état de santé, que nous connaissons par des observateurs crédibles. Durant son « déménagement », en octobre 1991, à la suite des pressions occidentales demandant son extradition, il était soutenu par deux personnes.

– Quand avez-vous eu l'occasion de prévenir les autorités syriennes des pièges de leur négation ?

– Personnellement, je suis allé en Syrie une première fois en 1982 – j'ai été refoulé – puis en 1990. On m'a alors laissé pénétrer en territoire syrien. J'ai remis un dossier où j'expliquais cela. Et puis mon épouse, Beate, est entrée en Syrie en 1991. Elle a manifesté devant le ministère de l'intérieur en demandant qu'on libère les juifs de Syrie et qu'on extrade le criminel nazi Brunner. Dans ses entretiens avec la police, elle a transmis le même message.

– Vous évoquiez la famille de Brunner. Que sait-on d'elle ?

– Sa femme et sa fille habitent Vienne depuis l'après-guerre. Sa famille a maintenu un lien avec lui tout au long de ces années. En 1977, nous avons été à Vienne pour observer comment vivaient son épouse et sa fille, née en 1945, une juriste. Nous avions engagé deux détectives privés de manière à les mettre en concurrence au cas où l'un d'eux trahirait. C'est ainsi que nous avons eu connaissance de l'adresse de Brunner. Beate lui a alors téléphoné en se présentant comme une « sympathisante » et Brunner l'a remerciée. Nous avons donc eu l'assurance qu'on ne se trompait pas et nous avons pu aller de l'avant.

Les homes d'enfants de la région parisienne

– Les recherches des historiens et vos travaux permettent-ils d'établir le compte des crimes de Brunner ?

– C'était le meilleur lieutenant d'Eichmann sur le terrain. Il était son second à Vienne au service des affaires juives de la Gestapo. Il a déporté quarante-cinq mille juifs autrichiens, puis les juifs de Berlin. C'est lui qui, pour leur donner confiance, fin 1942, a inventé cette « ruse » consistant à faire porter leurs bagages jusqu'à la gare par les jeunes de l'Union centrale juive. De février à mai 1943, il a participé très activement à la déportation de quarante-cinq mille juifs de Salonique. Là encore, pour les mettre en confiance, il a « rusé » en échangeant leurs drachmes contre des billets imprimés au nom d'un prétendu Etat juif en Pologne.

» Ensuite, il est venu en France – de juin 1943 jusqu'en août 1944. Il a secondé Rötcke, qui était le chef du service antijuifs, de la Gestapo, et il a participé à la déportation de vingt-quatre mille juifs. En particulier, il a de sa propre initiative liquidé les homes d'enfants de l'Union générale des juifs de France (UGJF) dans la région parisienne pour le dernier grand convoi partant de Drancy le 31 juillet 1944. Deux cent quarante enfants ont été déportés, deux cent un sont morts à Auschwitz. Il a ainsi assassiné plus de deux cents enfants d'un seul coup. Barbie, c'est Izieu. Brunner, les homes d'enfants de la région parisienne. Et puis il s'est rendu après en Slovaquie d'où il a encore déporté treize mille juifs du camp de Sered.

– Est-ce l'« opération » contre les homes d'enfants de la région parisienne qui a permis l'ouverture d'une nouvelle instruction à Paris contre Aloïs Brunner ?

– Oui, comme ce fait n'avait pas été porté à sa charge lors de son procès par contumace en France, après la guerre, cela a constitué un fait nouveau. La plainte pour crimes contre l'humanité est instruite activement par le juge Jean-Pierre Getti et la gendarmerie travaille très efficacement. Elle a constitué un dossier sur chaque enfant déporté et a recherché les preuves de la présence de Brunner en Syrie. Un nouveau procès par contumace était envisagé...

» Mais l'essentiel réside tout de même dans les efforts entrepris pour convaincre la Syrie qu'il valait mieux soit l'extrader vers la France ou l'Allemagne, soit l'expulser vers n'importe quelle destination pour qu'il soit arrêté et transféré à Paris ou à Berlin. Les Syriens ont malheureusement été constants dans cette affaire. Ils ont résisté aux faibles pressions diplomatiques de la France et de l'Allemagne, qui le réclamaient sans beaucoup d'insistance en raison du caractère d'Assad et de la position de la Syrie dans les relations internationales.

» Il faut dire aussi que Brunner a été la cible de deux attentats, l'un en 1961, l'autre vingt ans plus tard, et qu'il y a perdu d'abord un œil et ensuite les doigts d'une main.

– On désigne très souvent les services spéciaux israéliens...

– C'est une des hypothèses les plus valables. Dans sa chair, Brunner savait que les juifs n'avaient pas oublié. Et depuis mon premier voyage en Syrie, l'affaire a connu une « réactualisation ». Il a dû vivre avec des gardes du corps, subissant une existence en fonction des crimes qu'il a commis. »

Propos recueillis
par **LAURENT GREILSAMER**

Un Album sur les enfants arrêtés par Brunner entre le 21 et le 25 juillet 1944 dans les foyers de l'UGIF de la région parisienne est en train d'être élaboré. S.Klarsfeld le prépare dans le style de son album "Les Enfants d'Izieu". Il a déjà publié une brochure sur le foyer de Louveciennes,une autre sur l'ensemble de cette rafle menée par Brunner,ainsi qu'un article dans le livre anniversaire consacré à l'Ecole Lucien de Hirsch,qui a accueilli en 1944 les enfants du Centre Lamarck. Dans le dernier n° du "Monde Juif",il a publié également une liste à peu près définitive des enfants déportés et assassinés à Auschwitz (201) qui faisaient partie du dernier convoi du 31 juillet 1944 et qui provenaient de cette rafle.

14

Au coin du boulevard des Invalides et de la rue de Varenne,la manifestation des Fils et Filles: sur la photo du haut,on reconnait notre Secrétaire générale, Annette Zaidman,qui a préparé et mis au point nos banderoles et qui,ici,en arrange une. A côté d'elle Régine Lippe,cachée Eliane Rawicz,puis Beate K.,Claude Bochurberg tenant la banderole la plus haute,Fanny Hochbaum.
Photo du bas: Albert Hochbaum,à gauche,tient la banderole.

Sur la photo du haut,à gauche,c'est notre ami Schneider qui tient la banderole.

Un procès par contumace visant le commandant SS Aloïs Brunner devrait être organisé à Paris

Renvoyé devant la cour, le responsable du camp de Drancy vivrait actuellement en Syrie

Le juge d'instruction Hervé Stéphan a décidé, mercredi 1er septembre, de renvoyer devant la cour d'assises Aloïs Brunner, un lieutenant d'Eichmann, pour *« crimes contre l'humanité »*. Si la cour d'appel de Paris donne son aval, ce commandant SS qui serait réfugié en Syrie, sera jugé par contumace pour *« l'enlèvement de 352 enfants âgés de 15 jours à 18 ans, dont 345 déportés et 284 assassinés »*.

LA JUSTICE française a fait un pas supplémentaire vers l'organisation d'un procès par contumace contre Aloïs Brunner, un lieutenant d'Eichmann qui fut le responsable direct de la mort de quelque 123 000 juifs d'Europe. Suivant les réquisitions du parquet de Paris, le juge d'instruction Hervé Stéphan a décidé, mercredi 1er septembre, de renvoyer Aloïs Brunner devant la cour d'assises pour *« crimes contre l'humanité »*. Il appartiendra à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris de donner dans les prochains mois son aval définitif à l'ouverture du procès, mené en l'absence de l'accusé.

Aloïs Brunner, qui aurait aujourd'hui quatre-vingt-sept ans, est en fuite depuis 1945 et aucune preuve tangible du décès de ce spécialiste de la « solution finale » n'a été apportée, y compris par sa fille, qui vit en Autriche. Bien que Damas l'ait toujours démenti, il aurait gagné la Syrie dans les années 50 (*Le Monde* du 10 avril).

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Rien n'a pu établir qu'il l'ait quitté pour gagner l'Argentine, comme on l'a un temps pensé. Le cimetière chrétien catholique de Damas, aux dires de certains visiteurs, ne comporte aucune tombe à son nom. Les commissions rogatoires rédigées par le juge d'instruction Hervé Stéphan n'ont jamais abouties.

L'ordonnance de renvoi précise que l'ancien commandant du camp de déportation de Drancy, dans la région parisienne, condamné à mort par contumace par le Tribunal permanent des forces armées (TPFA) de Paris et de Marseille dans les années 50, doit être jugé non pour l'ensemble de ses crimes sur le territoire français (on estime à 24 000 le nombre de juifs acheminés par lui en direction des camps d'extermination), mais pour *« l'arrestation du 20 au 25 juillet 1944, d'orphelins juifs hébergés dans des centres gérés par la communauté israélite en région parisienne »*.

Selon l'ordonnance, ces faits, non pris en compte par les TPFA, peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité et donc considérés comme imprescriptibles en vertu d'une loi de 1964.

La procédure concerne *« l'ensemble des 345 mineurs (...), selon le compte que permet le dossier, arrêtés notamment dans les centres de l'UGIF* [Union générale des israélites de France, une organisation imposée au juifs de France par l'occupant et par Vichy, fin 1941] *(entre 242 et 246 enfants de moins de 18 ans), et déportés soit vers Auschwitz-Birkenau par le convoi nº 77, parti de Drancy le 31 juillet 1944 (284 décédés, 46 survivants) soit vers le camps de Bergen-Belsen par le convoi 80B, le 23 juillet 1944 (15 enfants tous survivants) »*.

« Au total, note l'ordonnance, *cette procédure concerne donc l'enlèvement de 352 enfants âgés de 15 jours à 18 ans, dont 345 déportés et 284 assassinés »*.

Ces arrestations, constate l'ordonnance de renvoi, *« s'agrègent et se fondent dans la volonté de procéder à la déportation et à l'extermination, hautement symbolique au sein même de l'Holocauste, des derniers enfants juifs qu'il paraissait encore possible de saisir en France »*, et ce *« malgré l'évidence de la déroute militaire »*. *« Elles visent,* conclut l'ordonnance, *non seulement à parachever le génocide entrepris mais encore à saper l'espoir d'une renaissance individuelle et collective et à proclamer, avec fanatisme, la transcendance historique d'un dogme de suprématie raciale justifiant notamment, pour Aloïs Brunner, au-delà de tout événement, même majeur, une extermination systématique, nécessaire et inéluctable. »*

« UN PLAN CONCERTÉ »

Selon le juge d'instruction, cette procédure *« met matériellement en cause »* Aloïs Brunner et ses SS, mais également le personnel de l'UGIF à qui était confié la garde des enfants, les gendarmes français qui assuraient la surveillance extérieure du camp de Drancy et *« l'ensemble des personnels de l'administration et entreprises de transport public qui ont eu pour tâche d'acheminer les enfants ou d'en surveiller l'acheminement, de leur domicile jusqu'à l'Allemagne et la Pologne »*.

Le juge rappelle cependant que la notion de crimes contre l'humanité ne peut s'appliquer qu'à ceux qui avaient conscience *« de participer à l'exécution d'un plan concerté d'extermination raciale »*. Il conclut donc que seul Aloïs Brunner, ses subordonnés SS affectés à Drancy, ainsi que deux collaborateurs recrutés parmi les internés peuvent être renvoyés devant la cour d'assises. Les années ayant fait leur œuvre, seul Aloïs Brunner reste visé par la procédure.

Nicolas Weill

« La Syrie est prisonnière de ses mensonges », selon Me Serge Klarsfeld

L'avocat Serge Klarsfeld s'est félicité mercredi 1er septembre de la demande de renvoi d'Aloïs Brunner devant une cour d'assises et a critiqué la Syrie pour avoir accueilli le criminel nazi sur son sol : *« La Syrie est prisonnière de ses mensonges. Elle n'a pas reconnu que Brunner était sur son territoire, mais un de nos informateurs l'a vu sortir de chez lui en Syrie en septembre 1992 »*, a indiqué le président de l'Association des fils et des filles de déportés juifs de France. *« Il était soutenu par un homme, en raison de son mauvais état de santé, et regagnait une ambulance. Depuis cette date, nous n'avons aucune information »*, a précisé Me Klarsfeld.

L'avocat avait, suivi par la Licra, relancé la machine judiciaire en 1987 lorsqu'il avait déposé plainte, suivi par la Licra, contre Brunner pour *« crimes contre l'humanité »*, en visant la déportation, le 31 juillet 1944, de deux cent cinquante enfants juifs dont les parents avaient déjà été déportés et qui avaient été réunis dans sept foyers de la région parisienne.

- Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu organise des voyages pèlerinages à Auschwitz-Birkenau les dimanche 16, 23 et 30 janvier et le 27 février. Réservations au tel : 01 42 77 44 72 et fax : 01 48 87 12 50
- Le Keren Or organise également un voyage pèlerinage à Auschwitz-Birkenau le 21 novembre 1999. Renseignements chez notre ami Jo Wajsblatt 01 40 16 55 21

L'ancien SS Aloïs Brunner condamné à la perpétuité par contumace pour crimes contre l'humanité

Les parties civiles ont critiqué « l'impuissance de l'Etat » à retrouver l'ancien responsable du camp de Drancy

L'ancien SS Aloïs Brunner, dont on ne sait s'il est mort ou vivant, a été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour « *crimes contre l'humanité* » par la cour d'assises de Paris, vendredi 2 mars. Au cours de l'audience civile, les représentants des associations de déportés ont fustigé le comportement de la Syrie, où Aloïs Brunner a trouvé refuge. Ils ont par ailleurs rendu hommage à Serge Klarsfeld.

UN BOX VIDE et, en face, pour toute accusation face à l'absence, l'hermine de l'avocat général, un rempart de robes noires, les avocats des associations constituées parties civiles. Vendredi 2 mars, l'ancien SS Aloïs Brunner, peut-être mort, peut-être vivant, et en ce cas aujourd'hui âgé de quatre-vingt-neuf ans, a été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour « *crimes contre l'humanité* ».

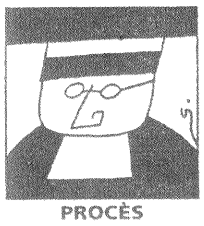

PROCÈS

Au cours d'une petite journée d'audience formelle, devant un prétoire comble, la cour d'assises de Paris, présidée par Martine Varin, a donc scellé le sort judiciaire de celui qui demeurera vraisemblablement comme le dernier nazi de la seconde guerre mondiale poursuivi. Comme prévu, elle a tout d'abord entendu, deux heures durant, la lecture, par la greffière, de l'arrêt de renvoi devant la juridiction. Et en son sein, les charges, le rappel des faits opposés, dans la présente procédure, au responsable, en 1943 et 1944, du camp de Drancy, antichambre d'Auschwitz et de Bergen-Belsen : l'enlèvement, en juillet 1944, de 352 enfants arrachés aux centres d'hébergement de la communauté juive de la banlieue parisienne, dont 345 ont été déportés et, parmi eux, 284 ont été assassinés (*Le Monde* du 3 mars). Leurs noms, un à un, ont été lus.

« *Entre la vie presque absente* [d'Aloïs Brunner] *et* [sa] *mort presque présente, il y a place pour la justice* », a assuré l'avocat général, Philippe Bilger, témoignant de ce que c'était pour lui « *une charge et un honneur* » de requérir contre ce lieutenant d'Adolf Eichmann, qui fut condamné à mort par contumace par deux fois, en 1954, pour « *crimes de guerre* ». « *J'aimerais pour une fois que ma parole fût silence, que mon propos fût recueillement, afin que tout ce que nous disions soit à la hauteur de la dignité nécessaire de ce procès* », a-t-il dit.

« *Je n'ai pas le sentiment de requérir contre une ombre* », a cependant affirmé M. Bilger, dans son réquisitoire tout entier tourné vers les familles des victimes. « *Etes-vous sûr qu'il n'est pas là ? Il a un œil aveugle, les doigts d'une main en moins* [Aloïs Brunner a été victime de deux attentats, en 1961 et 1980]. *Il parle, il dit qu'on va le condamner et qu'il n'est pas coupable, que le travail contre* "la pourriture juive *a été à moitié fait. Est-il si difficile de l'imaginer dans le vide et la béance ?* » Et, tentant de faire revivre la mémoire des jeunes victimes : « *L'arrêt rendu viendra dire la réalité de ces morts.* » « *D'habitude, même pour l'avocat général, la perpétuité est une souffrance,* a-t-il conclu. *Tout à coup, étrangement, il y a dans cette idée de perpétuité comme une joie sans mélange.* » Alors, comme le veut l'usage, la cour, pendant quelques instants, s'est retirée pour délibérer.

Saisissant la parole au cours de l'audience civile qui suivit, les représentants des associations de déportés, la Licra, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, le Consistoire israélite de France – qui ne formulaient aucune demande de dommages-intérêts – ont ensuite inscrit leur marque dans la valeur « *hautement symbolique* », ont-ils dit, du procès.

TÉMOIGNAGES DE RESCAPÉS

Me Alain Lévy, pour la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP), s'est insurgé contre le fait que, comme dans le procès de Maurice Papon, aucune poursuite n'ait été engagée par le parquet lui-même, laissant aux familles de victimes le soin de déclencher, seules, l'action judiciaire. Me Hervé Dupond-Monod, pour la Ligue des droits de l'homme, a implicitement fustigé le comportement de la Syrie, où Aloïs Brunner a longuement trouvé refuge à partir des années 50, stigmatisant « *la complicité des Etats qui l'ont caché et ont menti à la communauté des Etats* ». « *Ce procès est aussi le symbole de l'impuissance de l'Etat* » à l'avoir retrouvé, a observé Me Charles Korman, pour la Licra.

Nombre d'avocats, tels Alain Jakubowicz, pour le Consistoire, ont également saisi l'occasion pour rendre un hommage appuyé à Serge Klarsfeld pour son imposant et précieux travail de mémoire. Représentant l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, à l'origine, en 1987, des poursuites contre Aloïs Brunner, Me Klarsfeld avait, avant eux, longuement rappelé l'action que son association a menée, trente années durant, pour faire émerger de l'ombre, que ce soit en Allemagne ou en France, chaque procédure de crimes contre l'humanité.

Son fils Arno a, pour sa part, évoqué la personnalité du commandant du camp de Drancy, représentant à ses yeux « *le criminel nazi dans toute son horreur* ». Tandis que sa fille Lida, également avocate, a pris appui sur des dizaines de témoignages de rescapés pour faire revivre un à un, avec émotion, chacun des convois partis du camp, alors sous la responsabilité du criminel nazi.

Jean-Michel Dumay

SOCIÉTÉ

EST Republicain 3.3.01

Le procès inachevé

Par contumace, Aloïs Brunner a été condamné hier par la cour d'assises de Paris à la réclusion criminelle à perpétuité. L'Etat a été mis en cause pour n'avoir pas obtenu son extradition.

Le compte-rendu d'audience de Michel VAGNER

Les membres de l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France attendent l'ouverture du procès. Photo AFP

Le box des accusés est vide, les 52 tomes du dossier n'y changent rien. Dans leurs chemises de carton, posées de part et d'autre de la présidente et de ses deux assesseurs, ces milliers de feuillets apparaissent à la fois lourds de sens et dérisoires. La Syrie n'a cessé de protéger le criminel nazi, et sans doute le protège-t-elle encore, puisque sa mort n'est pas certaine. Quels que soient les gouvernements, les pressions diplomatiques, appuyées sur un mandat d'arrêt international et trois commissions rogatoires, pour qu'il soit extradé, sont restées vaines. En Bolivie, il a fallu qu'une dictature s'effondre, rappelle Serge Klarsfeld, pour que Klaus Barbie/Altmann ne demeure pas impuni. A Damas, la dynastie au pouvoir-le fils ayant remplacé le père Hafez el Assad et ne le reniant pas-n'est pas près d'être renversée et continue de faire la sourde oreille, contestant toute présence sur son territoire d'Aloïs Brunner. La dernière fois que le lieutenant d'Adolf Eichmann y a été localisé, en 1996, il ne se donnait même plus la peine de tromper son monde, dissimulé sous la fausse identité de Georg Fischer qui lui a permis de fuir d'Allemagne via l'Egypte avec la complicité du grand mufti du Caire et d'échapper aux deux condamnations à mort prononcées par contumace contre lui en 1954 à Marseille et à Paris.

« Furieux de votre fureur »

Le box est vide mais, avec une certaine grandiloquence, Philippe Bilger, l'avocat général l'imagine occupé du bourreau *« aux yeux perçants »*, responsable de la déportation de plus de 140.000 juifs français, autrichiens, grecs et slovaques *« avec une haine qui ne s'est pas tarie »*. *« Je n'ai pas le sentiment de requérir contre une ombre »*, lance-t-il, délibérément installé, à la différence d'un procès d'assises ordinaire, aux côtés des parties civiles, *« furieux de leur fureur, enragé de leur rage »*.

Du rempart des actes de procédures *« c'est la mort qui dégouline »*, poursuit-il, dans ces pages, *« est inscrite la tragédie »*. Philippe Bilger n'explique pas pourquoi le ministère public n'a pas étendu les poursuites à l'ensemble des convois organisés sous les ordres du commandant du camp de Drancy, et n'a retenu qu'un seul, le dernier, objet de la plainte de l'Association des Fils et Filles de déportés juifs de France, le « 77 » du 31 juillet 1944, où ont été entassés 345 enfants de 15 jours à 18 ans (voir en encadré), dont 284 ont été exterminés à Auschwitz. Le magistrat se fait le porte-parole de ces voix réduites en cendres, comme le fera plus tard, d'un ton doux et récitatif, avec conviction, Lida Klarsfeld, la fille de Serge et Beate Klarsfeld, avocate elle aussi.

Par fidélité à son père

Mais la jeune femme ne se contentera pas du souvenir de ce train, elle évoquera, citations des survivants à l'appui, tous les trains imputables à l'Hauptsturmführer SS. Elle saura combler l'absence de témoins, exclus de ce procès de pure forme, et remémorer la lente découverte de l'horreur, les folles illusions des déportés, qui croient retrouver leurs familles, puis le cauchemar des voyages, les tinettes qui débordent, les blessés qui geignent, les vieillards ahuris et les femmes en détresse, la séparation des familles dès la descente des wagons, le triage, l'effroi, les fumées des crématoires et, sous les plafonds en caisson peuplés de chérubins de la salle d'audience, elle saura faire entendre les cris et les pleurs des enfants.

Avant que l'émotion ne surgisse dans le prétoire, le verdict, attendu, est tombé avec un goût d'inachevé : c'est la réclusion criminelle à perpétuité. *« Monsieur l'avocat général, il faudra mettre cet arrêt à exécution »*, insiste le représentant de l'association Maccabi-Inter, partie civile de même que le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, le Consistoire israélite de France, la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes et la LICRA dont l'avocat s'étonne, approuvé par le public : *« On a retrouvé M. Sirven, on a retrouvé Carlos, pourquoi ne retrouve-t-on pas Brunner ? »*

Cette impuissance de l'Etat, la défaillance de la justice, Serge Klarsfeld la démontre également en creux, en résumant, dans une plaidoirie-bilan, ce qu'au nom de son Association des Fils et Filles de déportés juifs de France, il a dû entreprendre, avec son épouse Beate, recrutant des détectives, engageant des actions illégales pour que soient pourchassés les criminels contre l'humanité et leurs complices, de Barbie et à Papon. *« Une mission de justice et de mémoire »*, en fidélité au courage d'un père expédié à Auschwitz, dans le convoi 61, par Aloïs Brunner.

Alain Blumberg, 15 jours, né à Drancy

Leurs visages souriants, sur des photographies d'avant la guerre, ont été accrochés sur les grilles du Palais de justice de Paris. Et leurs noms ont été prononcés lors de la lecture, par la greffière de la cour d'assises, de l'arrêt de renvoi. Leurs noms, leurs prénoms, leurs dates et lieux de naissance. Il y avait dans le convoi « 77 », un bébé d'à peine quinze jours, Alain Blumberg, né en détention à Drancy le 17 juillet 1944 et une femme de 103 ans. Il y avait, parmi les enfants, des fratries entières comme les Holz, de Nancy, David, Emmanuel, Jacques, Joseph, Miriane et Paul, âgés de 4 à 14 ans, d'autres Nancéiens encore, Léon et Isidore Geldbach, les Jakubowicz, Estella, Louise, Jacques et Suzanne, les Widawski (Paulette et Rosette survivront à Bergen-Belsen) et des Lorrains de Metz, Thionville, Villerupt, Hayange, des Parisiens, des natifs d'Oran ou de Varsovie. *« Des enfants qui n'ont pas ému Aloïs Brunner car rien ne pouvait l'émouvoir »*, a insisté Arno Klarsfeld, *« il était devenu un monstre au fil de ses crimes »*.

M. V.

L'ancien SS Aloïs Brunner condamné à la perpétuité par contumace pour crimes contre l'humanité

Les parties civiles ont critiqué « l'impuissance de l'Etat » à retrouver l'ancien responsable du camp de Drancy

L'ancien SS Aloïs Brunner, dont on ne sait s'il est mort ou vivant, a été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour « *crimes contre l'humanité* » par la cour d'assises de Paris, vendredi 2 mars. Au cours de l'audience civile, les représentants des associations de déportés ont fustigé le comportement de la Syrie, où Aloïs Brunner a trouvé refuge. Ils ont par ailleurs rendu hommage à Serge Klarsfeld.

UN BOX VIDE et, en face, pour toute accusation face à l'absence, l'hermine de l'avocat général, un rempart de robes noires, les avocats des associations constituées parties civiles. Vendredi 2 mars, l'ancien SS Aloïs Brunner, peut-être mort, peut-être vivant, et en ce cas aujourd'hui âgé de quatre-vingt-neuf ans, a été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité pour « *crimes contre l'humanité* ».

PROCÈS

Au cours d'une petite journée d'audience formelle, devant un prétoire comble, la cour d'assises de Paris, présidée par Martine Varin, a donc scellé le sort judiciaire de celui qui demeurera vraisemblablement comme le dernier nazi de la seconde guerre mondiale poursuivi. Comme prévu, elle a tout d'abord entendu, deux heures durant, la lecture, par la greffière, de l'arrêt de renvoi devant la juridiction. Et en son sein, les charges, le rappel des faits opposés, dans la présente procédure, au responsable, en 1943 et 1944, du camp de Drancy, antichambre d'Auschwitz et de Bergen-Belsen : l'enlèvement, en juillet 1944, de 352 enfants arrachés aux centres d'hébergement de la communauté juive de la banlieue parisienne, dont 345 ont été déportés et, parmi eux, 284 ont été assassinés (*Le Monde* du 3 mars). Leurs noms, un à un, ont été lus.

« *Entre la vie presque absente* [d'Aloïs Brunner] *et* [sa] *mort presque présente, il y a place pour la justice* », a assuré l'avocat général, Philippe Bilger, témoignant de ce que c'était pour lui « *une charge et un honneur* » de requérir contre ce lieutenant d'Adolf Eichmann, qui fut condamné à mort par contumace par deux fois, en 1954, pour « *crimes de guerre* ». « *J'aimerais pour une fois que ma parole fût silence, que mon propos fût recueillement, afin que tout ce que nous disions soit à la hauteur de la dignité nécessaire de ce procès* », a-t-il dit.

« *Je n'ai pas le sentiment de requérir contre une ombre* », a cependant affirmé M. Bilger, dans son réquisitoire tout entier tourné vers les familles des victimes. « *Etes-vous sûr qu'il n'est pas là ? Il a un œil aveugle, les doigts d'une main en moins* [Aloïs Brunner a été victime de deux attentats, en 1961 et 1980]. *Il parle, il dit qu'on va le condamner et qu'il n'est pas coupable, que le travail contre* "la pourriture juive *a été à moitié fait. Est-il si difficile de l'imaginer dans le vide et la béance ?* » Et, tentant de faire revivre la mémoire des jeunes victimes : « *L'arrêt rendu viendra dire la réalité de ces morts.* » « *D'habitude, même pour l'avocat général, la perpétuité est une souffrance,* a-t-il conclu. *Tout à coup, étrangement, il y a dans cette idée de perpétuité comme une joie sans mélange.* » Alors, comme le veut l'usage, la cour, pendant quelques instants, s'est retirée pour délibérer.

Saisissant la parole au cours de l'audience civile qui suivit, les représentants des associations de déportés, la Licra, le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, le Consistoire israélite de France – qui ne formulaient aucune demande de dommages-intérêts – ont ensuite inscrit leur marque dans la valeur « *hautement symbolique* », ont-ils dit, du procès.

TÉMOIGNAGES DE RESCAPÉS

Me Alain Lévy, pour la Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (FNDIRP), s'est insurgé contre le fait que, comme dans le procès de Maurice Papon, aucune poursuite n'ait été engagée par le parquet lui-même, laissant aux familles de victimes le soin de déclencher, seules, l'action judiciaire. Me Hervé Dupond-Monod, pour la Ligue des droits de l'homme, a implicitement fustigé le comportement de la Syrie, où Aloïs Brunner a longuement trouvé refuge à partir des années 50, stigmatisant « *la complicité des Etats qui l'ont caché et ont menti à la communauté des Etats* ». « *Ce procès est aussi le symbole de l'impuissance de l'Etat* » à l'avoir retrouvé, a observé Me Charles Korman, pour la Licra.

Nombre d'avocats, tels Alain Jakubowicz, pour le Consistoire, ont également saisi l'occasion pour rendre un hommage appuyé à Serge Klarsfeld pour son imposant et précieux travail de mémoire. Représentant l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, à l'origine, en 1987, des poursuites contre Aloïs Brunner, Me Klarsfeld avait, avant eux, longuement rappelé l'action que son association a menée, trente années durant, pour faire émerger de l'ombre, que ce soit en Allemagne ou en France, chaque procédure de crimes contre l'humanité.

Son fils Arno a, pour sa part, évoqué la personnalité du commandant du camp de Drancy, représentant à ses yeux « *le criminel nazi dans toute son horreur* ». Tandis que sa fille Lida, également avocate, a pris appui sur des dizaines de témoignages de rescapés pour faire revivre un à un, avec émotion, chacun des convois partis du camp, alors sous la responsabilité du criminel nazi.

Jean-Michel Dumay

LE MONDE
Dimanche 25-Lundi 26 mars 2001

Le Conseil d'Etat examine des recours contre le décret d'indemnisation des orphelins de déportés juifs

Des enfants de déportés politiques estiment que le texte porte atteinte au principe d'égalité

L'Association des fils et filles de déportés juifs de France, présidée par l'avocat Serge Klarsfeld, a manifesté, vendredi 23 mars, devant le Conseil d'Etat pour protester contre les recours visant à annuler le décret du 13 juillet 2000. Selon les huit requérants, tous orphelins de déportés politiques, ce texte, qui organise l'indemnisation des seuls orphelins de déportés juifs, porte atteinte au principe d'égalité. Le commissaire du gouvernement a proposé le rejet des recours.

SIX CENTS manifestants devant le Conseil d'Etat, vendredi 23 mars au matin : rarement les juges du Palais-Royal ont été aussi vivement pris à partie. L'Association des fils et filles de déportés juifs de France, présidée par l'avocat Serge Klarsfeld, manifestait contre les recours visant à annuler le décret du 13 juillet 2000 instituant une indemnisation pour les orphelins de déportés juifs.

L'après-midi, ils sont venus en force entendre les conclusions du commissaire du gouvernement devant le Conseil d'Etat, réuni en assemblée du contentieux pour examiner ces recours. Avant que celui-ci ne prenne la parole, Me Arnaud Lyon-Cæn, avocat de l'une des huit parties ayant – à titre personnel – introduit un recours, a pris un court instant la parole. Il a *« souhaité seulement dire quelque chose qu'il ne pouvait écrire »*. Rappelant que son propre père, victime de l'antisémitisme, était mort en déportation, il a expliqué qu'il ne pouvait se résoudre à demander le bénéfice des dispositions du décret, parce qu'il *« ne peut accepter une faveur refusée à d'autres »*.

C'est en effet l'atteinte au principe d'égalité, portée selon eux par ce décret limitant la réparation aux seuls orphelins de juifs déportés, qu'invoquent les huit requérants, tous orphelins de déportés politiques. Ils avancent également le fait qu'une mesure d'indemnisation, à la différence d'une simple mesure d'aide, relèverait du pouvoir législatif et non du pouvoir réglementaire.

Un fait que le commissaire du gouvernement (rapporteur devant le Conseil d'Etat), Stéphane Austry, a reconnu. Cependant, celui-ci a estimé que l'ensemble des lois et de la jurisprudence sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité constituait une base législative suffisante pour fonder la légalité du décret. Depuis 1995, l'Etat a admis sa responsabilité pour des crimes contre l'humanité commis avec le concours de ses fonctionnaires, a-t-il rappelé.

UNE DIFFÉRENCE « INDÉNIABLE »

Cherchant bien à *« réparer »* le préjudice subi par les orphelins des déportés juifs, le décret ne crée, selon Stéphane Austry, aucun droit nouveau en faveur de ses bénéficiaires. Aussi, le principe d'égalité n'interdit pas à l'Etat, a-t-il estimé, de régler en priorité les conditions de réparation du préjudice moral subi par les orphelins de déportés juifs. *« Il est évidemment impossible d'établir une hiérarchie dans la douleur que ressentent les enfants, lorsque leur père ou leur mère, parfois l'un et l'autre, leur est enlevé »*, a avancé le commissaire du gouvernement. Cependant, *« les enfants juifs n'étaient pas seulement pourchassés en tant qu'enfants de personnes poursuivies et parfois déportées, ils l'étaient en tant qu'enfants parce que juifs »*. C'est cette différence, *« indéniable »*, qui, selon lui, explique le choix du gouvernement d'apporter en priorité une réponse à la situation des déportés juifs. Stéphane Austry a ainsi demandé au Conseil d'Etat de rejeter les recours. Aussitôt la séance levée, Me Lyon-Cæn a été littéralement conspué par l'assistance.

« Pendant la seconde guerre mondiale, le Conseil d'Etat ne s'est guère posé de question sur le statut des juifs et sur la constitutionnalité des lois de Vichy », s'indigne Serge Klarsfeld, qui se dit par ailleurs favorable à l'extension de l'indemnisation aux orphelins de déportés non juifs. Mais l'avocat insiste sur la *« spécificité »* des orphelins de déportés juifs, qui sont *« une catégorie prioritaire »* : *« Non seulement ils ont perdu leurs parents, mais ils ont été la cible de la police de Vichy et de la Gestapo. Ils ne sont pas seulement des orphelins, ils sont des survivants. »*

Pour l'instant, 3 000 dossiers ont été traités, et 6 000 sont encore en attente. Les orphelins reçoivent au choix une indemnité de 180 000 francs, ou une rente de 3 000 francs par mois. Au secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants, on fait savoir qu'il n'y a pour l'instant *« pas l'ombre d'un problème sur la mise en œuvre du décret et le versement des pensions »*. Si le Conseil d'Etat décidait d'annuler le décret, les pensions en cours seraient normalement versées. Mais les 6 000 dossiers en attente pourraient être bloqués. Sa décision doit être rendue sous quinzaine.

Xavier Ternisien et Lætitia Van Eeckhout

L'accord franco-américain entre en vigueur

L'accord franco-américain sur l'indemnisation des juifs spoliés par les banques françaises pendant la seconde guerre mondiale est entré en vigueur vendredi 23 mars (*Le Monde* du 11 janvier). Les formulaires nécessaires aux requérants ont été mis en ligne sur le site du Conseil supérieur des Français de l'étranger (www.csfe.org). Les représentations diplomatiques françaises devraient aider les personnes concernées à constituer leur dossier auprès de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS).

Signé le 18 janvier, l'accord franco-américain a apporté des clarifications sur les mécanismes d'indemnisation mis en place en France. Il devrait mettre un terme aux *class actions*, ces procédures judiciaires collectives engagées aux Etats-Unis contre les banques françaises, par des victimes de spoliations sous l'Occupation ou par leurs ayants droit.

LIBERATION
Samedi 24- Dimanche 25 mars 2001

Orphelins juifs: un soutien pour l'indemnisation

Le commissaire du gouvernement a demandé vendredi au Conseil d'Etat de rejeter les recours introduits contre le décret instituant une indemnisation des orphelins de déportés juifs. Les recours contre ce décret, pris par le gouvernement à la suite du rapport sur la spoliation des juifs de France, avaient été introduits, au nom du principe d'égalité, par des orphelins de déportés politiques. Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement a estimé que la jurisprudence sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité constituait une base législative suffisante pour fonder la légalité du décret. Il a rappelé que les enfants juifs *«n'étaient pas seulement pourchassés en tant qu'enfants de personnes poursuivies»*, mais *«en tant qu'enfants parce que juifs»*. En outre, l'Etat avait admis sa responsabilité pour des crimes contre l'humanité commis avec le concours de ses fonctionnaires.

Photos
Journal Officiel

(Publicité)

NON A LA VISITE D'ASSAD A PARIS

La France, qui a tant fait ces dernières années pour réparer le mal commis à l'encontre des Juifs de France par l'Etat français de Vichy, se déconsidérerait en recevant officiellement le président de la Syrie, Bachar el-Assad, que ses récentes déclarations antisémites devraient rendre infréquentable par les chefs d'Etat et de gouvernement démocratiques.

Comment prendre la responsabilité d'accueillir à l'Elysée et à Matignon celui qui, devant le pape Jean-Paul II, a osé proférer qu'Israël et les Juifs voulaient ***"assassiner tous les principes de toutes les religions, de la même manière qu'ils avaient trahi Jésus et essayé de tuer le prophète Mahomet".***

Rappelons que rien de comparable sur le plan de l'antisémitisme n'a eu lieu depuis la réception scandaleuse que la République Française avait offerte le 6 décembre 1938 au Quai d'Orsay en l'honneur du ministre des Affaires Etrangères nazi, Joachim von Ribbentrop.

Rappelons aussi que le 20 décembre 1991, à la suite de la prise de position du ministre français des Affaires Etrangères en faveur de l'extradition de Syrie du criminel nazi Aloïs Brunner, le président Hafez el-Assad avait soudainement reporté la visite à Damas de Roland Dumas.

Et rappelons enfin que Brunner vient d'être à nouveau condamné par contumace, le 2 mars 2001, par la Cour d'assises de Paris à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce verdict est exécutoire ; mais Brunner n'a cessé d'être protégé depuis des décennies par Assad père et aujourd'hui par Assad fils. L'antisémitisme avoué, public et passionné de ce dernier ne fait que confirmer la sympathie que le régime syrien du Baas entretient pour le crime nazi anti-juif.

La France qui, du fait de la Syrie, a perdu son ambassadeur au Liban et a subi de terribles attentats à Paris et à Beyrouth, peut faire l'économie d'un tapis rouge pour celui qui a hérité de son père un système d'oppression sur une Syrie appauvrie et militarisée, un style de relations internationales fondé sur le terrorisme, une haine anti-juive qu'il ne cherche pas à contrôler mais qu'il attise, tout en continuant à donner un asile quatre étoiles à l'ancien commandant du camp de Drancy.

Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France rappellent ces faits pour inciter tous ceux qui réprouvent l'antisémitisme, même s'ils se résignent devant la soi-disant raison d'Etat, à exprimer directement à Jacques Chirac et à Lionel Jospin leur désapprobation de cette visite qui cautionnerait les déclarations du président syrien, et dont l'impact serait désastreux dans notre pays où l'incitation à la haine raciale est passible des tribunaux.

Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France.

Président : Serge Klarsfeld

Pour adhérer à l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France et apporter votre soutien moral et financier à son action, correspondance à adresser à F.F.D.J.F – 32, Rue la Boétie – 75008 PARIS.

4 / LE MONDE / SAMEDI 19 MAI 2001

Grace aux FFDJF,ASSAD a été conspué à Paris

Venant de faire condamner,le 2 mars,le criminel nazi Brunner à la détention à perpétuité par contumace par la Cour d'assises de Paris,nous n'avons que peu apprécié l'invitation officielle d'Assad,son protecteur,pour une visite d'Etat à Paris. D'autant que par ses déclarations anti-juives Assad est devenu (notre banderole)"le Goebbels du monde arabe".

Pour déclencher la mobilisation des organisations juives et de l'opinion publique,nous avons publié successivement dans "Le Monde" deux encarts publicitaires,le 18 mai et le 09 juin. Le CRIF et les organisations ont suivi.

(Publicité)

COMME UN PETIT MONTOIRE

Monsieur Le Président de la République,

Nous vous devons beaucoup ; plus même peut-être que vous ne le pensez. Nous vous devons d'avoir entendu d'un Président de la République, le 16 juillet 1995, les paroles justes et vraies que nous attendions, que nous espérions depuis notre enfance. Votre discours nous a réconciliés définitivement avec une République reconnaissant enfin les responsabilités de la France dans la tragédie qui a frappé les Juifs dans notre pays, il y a soixante ans.

Pourquoi perdre en un jour le crédit personnel que vous avez acquis avec tant de courage, vous qui –autre titre éminent à notre reconnaissance- avez été, depuis quinze ans, le principal et permanent barrage à une alliance de la Droite avec le Front National.

C'est à votre initiative et non à celle du gouvernement que le président-dictateur syrien, Bachar-El-Assad est invité officiellement à Paris le 25 juin. Il vient de s'exprimer en Syrie, à Kuneitra devant le Pape, en lançant des calomnies anti-juives qui vous révulsent certainement autant que nous-mêmes et qui devraient normalement le disqualifier pour toute rencontre avec des dirigeants de pays hostiles à l'antisémitisme.

Cette visite à Paris s'inscrit certes dans un programme d'entretiens destinés à apaiser le Proche-Orient, mais la raison invoquée, que ce soit la recherche de la paix ou l'intérêt de notre pays pour le sort du Liban, ne tient pas face à ce constat : en serrant dans vos bras Assad ou en lui donnant l'accolade, vous allez donner à sa propagande anti-juive, digne d'un Goebbels, une respectabilité que vous ne devriez en aucun cas lui conférer et qui risque d'avoir des conséquences dangereuses en France.

Si la visite de Bachar El Assad n'est pas annulée ou reportée, ou s'il ne se rétracte pas d'ici le 25 juin, ou si, ce jour-là, vous ne dénoncez pas publiquement son point de vue sur les Juifs, votre poignée de mains avec Bachar El Assad sera considérée comme un petit Montoire.

Serge KLARSFELD, Président de l'association
Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France

Pour apporter votre soutien à l'action des FFDJF, écrire à :
FFDJF - 32, rue La Boétie - 75008 PARIS

Sur la proposition de S.Klarsfeld d'une manifestation sur l'esplanade des Martyrs juifs du Vel d'Hiv,le CRIF a lancé un appel qui a été entendu. Près de 8000 personnes s'y sont rassemblées pour dénoncer la visite d'Assad et écouter les orateurs,dont Roger Cukierman,Patrick Gaubert,Beate Klarsfeld et les représentants des Eglises. Des rassemblements importants ont également eu lieu à Strasbourg,à Nice et à Marseille.

Page réalisée par Claude BOCHURBERG

Protestation

«Quand la voix de l'honneur juif se fait entendre à Berlin contre Assad...»

Le 25 juin dernier, la France accueillait officiellement le président de la Syrie, Bachar el Assad. Cette visite, on s'en souvient, suscitait le même jour un rassemblement de protestations square des Martyrs juifs du Vel d'Hiv, initié par le CRIF et les FFDJF, auquel répondirent quelque 7 000 personnes.

Cet accueil en grande pompe de la part de l'homme du 16 juillet 1995 au nom de la République française, nous a fait mal.

Bachar el Assad crache du venin antisémite. En outre, son pays protège depuis des décennies l'un des plus grands criminels nazis, Aloïs Brunner, qui fut par ailleurs le commandant du camp de Drancy à partir de l'année 1943.

Tout cela fut rappelé le 25 juin dernier, par Roger Cukierman le président du CRIF, et bien sûr par Beate Klarsfeld, dont les fermes propos et la connaissance du dossier Brunner en connexion avec la Syrie ont vivement impressionné l'auditoire ce jour-là.

Mais avec les Klarsfeld, on ne se contente pas que de paroles. Depuis plus de trente ans, ils ont démontré que pour peser sur l'opinion publique, il fallait agir, sans compter ni sa fatigue, ni sa peur d'être physiquement malmené. Le militantisme est à ce prix. C'est ainsi que nos amis FFDJF : Eliane Rawicz, Georges et Sarah Wojakowski, Albert Hochbaum, Christiane Lacroix conduits par Beate Klarsfeld sont repartis en campagne à Berlin les 10 et 11 juillet dernier, afin de s'opposer à la visite d'Assad en cette ville, avec tout ce que cette dernière représente comme charge symbolique.

Ce voyage avait été soigneusement préparé le week-end précédent. Banderoles dans les valises (« Non à Assad, le Goebbels arabe », « Pas de Syriens au Conseil de sécurité », « Dites non à la visite de Assad à Berlin »), nos amis se sont engouffrés dans le train de nuit le lundi 9 juillet en partance pour Berlin.

À l'arrivée, de jeunes Allemands non juifs, appartenant à la mouvance des « Verts » et surtout pro-Israéliens, les attendaient à la gare. Peu de temps après, chacun se retrouvait dans les locaux de la communauté juive, où un « accueil assez indifférent » devait leur être réservé, comme si d'après Georges Wojakowski « les juifs allemands ne se sentaient pas concernés par la visite d'Assad ».

Sitôt cette rencontre achevée, les FFDJF se rendirent devant le Mémorial des déportés juifs de Berlin, au pied duquel se trouve une plaque portant, coulée dans la fonte, la représentation avec leurs noms des 34 synagogues de Berlin détruites lors de « la Nuit de cristal » en novembre 1938. Puis, après une visite dans l'ancien quartier juif de Berlin et ce qui reste de la grande synagogue, nos amis se sont rendus à la célèbre « Porte de Brandebourg », où s'étaient regroupées quelque 300 personnes environ, composées de 2/3 de jeunes allemands non juifs, pro-Israéliens, engagés dans la lutte pour le dédommagement des travailleurs forcés de l'I.G. Farben, et environ 1/3 de juifs Allemands et russes.Sur place, la police est aux aguets. La tension monte. Des policiers demandent à Beate que soit retirée la banderole « Non à Assad, le Goebbels arabe », parce que la loi interdit toute référence au nazisme. Beate refuse. La banderole est alors confisquée, (elle sera toutefois rendue le soir même). Pendant ce temps, un micro avec haut-parleur est dressé sur une camionnette. Le leader du groupe allemand pro-israélien, Tjark Kunstreich, le président de la communauté juive de Berlin et Beate y prennent place pour s'adresser au public présent parmi lequel de nombreux journalistes allemands. Les propos de Beate galvan sent le public et seront largement re pris par la presse allemande. Le lende main devait être consacré à des confé rences de presse faites par Beate, pui nos amis après bien des ruses avec l police devaient réussir à déployer leur banderoles juste au moment du passa ge d'Assad précédé de motards. L coup a magnifiquement réussi, mai les policiers sont revenus à la charge e après une altercation avec Beate confisquèrent à nouveau la banderole.

C'est cette image des policiers enroulant cette banderole portant l'inscription en question, qui sera reprise sur plusieurs chaînes de Télévision allemandes. Le soir même, Beate et Georges Wojakowski intervenaient en direct depuis Berlin dans l'émission « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom, pour rendre compte de cette action menée par les FFDJF, laquelle une fois encore, honore notre communauté et ceux qui la soutiennent.

FFDJF à Berlin, les 10 et 11 juillet 2001, délégation conduite par Beate Klarsfeld contre la réception de Bachar el Assad.

Photo : G.S. Wojakowsk